



## SACD : UNE SOCIÉTÉ EN CONSTANTE ÉVOLUTION

festi

CARNAVAL DE NICE 2018, ROI DE L'ESPACE !



Une édition de l'Oeil - N°12

LE JOURNAL DES FESTIVALS,  
CARNAVALS ET FÊTES DE FRANCE

# Nos métiers

## EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site [www.audiens.org](http://www.audiens.org)



## RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

## ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès..., des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

## ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

## FAITES LE POINT SUR VOTRE CARRIÈRE GRÂCE À L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE

Dès 45 ans, Audiens vous propose de rencontrer un conseiller pour un Entretien Information retraite (EIR), gratuitement.

Il vous suffit de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Lors de l'entretien, nous examinerons ensemble votre relevé de carrière, que vous pouvez consulter sur le site Internet d'Audiens.

Une simulation du montant de vos pensions vous sera communiquée, ainsi qu'une information sur les dispositifs permettant de compléter les revenus de la retraite.

Vous aurez ainsi tous les éléments pour préparer l'avenir.

Pour plus d'informations, contactez un conseiller au **0 173 173 755**

## SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

## MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

## CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



**DOSSIER**

SACD : une société en constante évolution..... p 4 à 6 ■

**FESTI REPORTAGE**

Joris Hemmert :

le petit prince est devenu président ..... p 8 ■

Le Carnaval de Nice 2018 , Roi de l'Espace ..... p 9 ■

Infos juridiques et sociales..... p 11 ■

**L'ACTU DES FÉDÉRATIONS FCF** ..... p 12-13 ■

**FESTI INFOS**

Compte-rendu du 51<sup>e</sup> congrès national.....p 14-15 ■

**INFOS EUROPE** ..... p 17 ■

**L'ACTU DES REGIONS** ..... p 19 à 26 ■



Dépôt légal à parution de  
l'Oeil d'ici et d'ailleurs  
ISSN 2106-7775

**Edition et impression :**

IMPRIMERIE ROY   
7 rue Johannes Gutenberg  
ZI du Bois Joly  
85500 Les Herbiers  
Tél. 02 51 91 09 62  
imprimerie.roy@wanadoo.fr



**Rédacteur en chef :**

Jacques Chanéac :  
06 48 72 44 30  
jacqueschaneac@gmail.com

**Directeur de la publication :**

Serge Ruchaud

**Crédit photos :** © Simon Bourcier, Michel Rebattet, Christian Monier, OT Bormes les Mimosas, FCF OC, Carnavals de Cholet, Jargeau, Montbéliard, Sartène, St Pierre de Chandieu, Chalon, Office des carnavals de Guadeloupe, Festival de Quintin, Association des « P'tits Louis », Roland Philippe, FCF FC, Isabelle Malandrin, Pxhere, Pixabay.

**FCF FRANCE**

**Siège social :**  
14, rue Charles V - 75004 Paris  
Tél. 01 42 76 08 74  
**Gestion administrative :**  
184, boulevard Aristide Briand  
85000 La Roche-sur-Yon



Chers lecteurs de Festi, chers amis de la FCF,

En ces premiers jours de janvier 2018, permettez-moi au nom de tous les membres du Conseil d'Administration de la FCF France, de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nos meilleurs vœux à tous ceux qui soutiennent notre action et parmi vous les élus de notre pays, élus locaux et parlementaires mais aussi toutes les personnes - et elles sont de plus en plus nombreuses - avec qui nous travaillons régulièrement dans les entreprises partenaires et toutes les collectivités, institutions et sociétés de droits d'auteur ; de ce travail et de ces échanges naissent et évoluent les projets

permettant à la Culture populaire de vivre dans notre pays.

Mais je voudrais ici également offrir tous nos bons vœux aux plusieurs centaines de milliers de bénévoles qui œuvrent sans relâche à l'animation culturelle de tous nos villages et villes de France, sans compter leur temps et leur argent et avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté dans les temps difficiles que nous traversons.

Car, oui !... 2017 a été une année aussi - voire plus - compliquée que 2016.

Tout d'abord, nos adhérents ont eu à faire face toute l'année à l'état d'urgence et à toutes les contraintes sécuritaires qui en découlent. Il y a beaucoup à dire sur la manière dont ces mesures se sont encore imposées pour chacune de nos fêtes et dans chacune des localités. Les coûts en sont énormes et l'équilibre financier de nombreuses fêtes s'en est trouvé très souvent mis à mal, à tel point que certaines manifestations disparaissent du calendrier.

Mais ces mesures ne sont pas les seules à impacter nos adhérents et le décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 n'est pas sans nous laisser perplexes. En effet, comment faire la fête sans musique et comment respecter des contraintes restrictives du niveau sonore aussi draconniennes notamment pour les manifestations ayant lieu à l'extérieur, comme bon nombre de festivals et de carnavals. Et comme si ce n'était pas suffisant - cerise sur le gâteau - certains préfets réduisent d'autorité les horaires de nos fêtes ! Jusqu'où ira-t-on pour faire disparaître la fête populaire dans notre pays ?

D'autres mesures nous ont également touchés cette année et notamment l'application des directives européennes dans le domaine des droits d'auteur qui nous amènent à revoir à terme l'ensemble de nos accords avec les sociétés de gestion collective et notamment la Sacem. Au cours de l'été, c'est une nouvelle convention touchant aux festivals qui a été négociée, cela ayant abouti à un accord trouvé et signé à Besançon lors de notre dernier congrès. Mais là aussi, il faut voir combien notre société évolue et comment le numérique est en train de bouleverser notre consommation de loisirs. Des acteurs internationaux puissants arrivent sur le secteur de la fête et le secteur occasionnel associatif qui est le nôtre risque fort, demain, de devoir compter de plus en plus avec le secteur professionnel. Nous devons rester vigilants quant à l'évolution de leurs interactions.

Je ne peux cependant terminer cet édito sans évoquer une bonne nouvelle, fruit d'un combat partagé avec nos amis bagadous bretons et les bénévoles du Puy du Fou, c'est le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif (voir dossier paru dans Festi 1 sur l'engagement bénévole). Il s'agit bien là de la reconnaissance de la pratique amateur et nous aurons à y revenir dans un prochain numéro de notre revue.

Vous l'avez tous bien compris, le rôle syndical de notre fédération est de plus en plus fort et la veille que nous avons mise en place sur tous les sujets touchant à la culture populaire est importante pour la défense et la « survie » de nos adhérents. Dans une démarche résolument moderne et tournée vers la jeunesse, nous devons plus que tout travailler à la sauvegarde de nos traditions populaires et des chantiers importants vont se mettre en place en 2018 sur ce point avec le ministère de la Culture.

Comme vous le voyez, la tâche est lourde et c'est pourquoi je vous propose de travailler tous ensemble encore plus nombreux en 2018 pour que vive la fête.

Bon courage et bonne année festive à tous,

Serge Ruchaud

Président de la FCF France.





## SACD : UNE SOCIÉTÉ EN CONSTANTE ÉVOLUTION

La SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) est la plus ancienne société d'auteurs au monde. Créée par Beaumarchais en 1777, elle regroupe aujourd'hui plus de 60 000 auteurs issus du spectacle vivant, du cinéma, et de l'audiovisuel.

Véritable société de services aux auteurs, elle collecte et répartit leurs droits (chaque mois pour les œuvres du spectacle vivant), délivre les autorisations de jouer une œuvre, met à la disposition de ses membres une assistance juridique, sociale et fiscale, leur propose des modèles de contrat, des espaces de travail, crée des rencontres et défend leurs intérêts collectifs et particuliers.

La SACD participe aussi au dynamisme de la création grâce à des actions culturelles financées par la Copie privée. La SACD est par ailleurs présente dans les instances nationales et internationales pour protéger les auteurs et leurs œuvres, défendre leur statut et leurs conditions de rémunération.

### Les répertoires gérés par la SACD

Pour le spectacle vivant : le théâtre, l'humour/spectacles de one man show, les sketches, l'opéra, la comédie musicale, le théâtre musical, la musique de scène, la chorégraphie, la mise en scène, le cirque, les arts de la rue, le mime, les marionnettes, les sons et lumières...

Pour l'audiovisuel : le cinéma, les téléfilms, séries, l'animation, la fiction radiophonique, la création interactive.

### La SACD au quotidien

La SACD est attentive au bon déroulement de la carrière des auteurs mais veille également à entretenir une bonne collaboration avec les utilisateurs des œuvres qu'elle gère.

Le Pôle Auteurs et Utilisateurs a pour mission de répondre rapidement et le plus complètement possible à toutes les demandes pour assurer une bonne exploitation des œuvres dans l'intérêt des deux parties.

Gérée par et pour les auteurs, la SACD remplit plusieurs missions d'ordre :

- économique et juridique, en négociant les conditions d'utilisation de leurs œuvres tant en France qu'à l'étranger et en percevant et répartissant leurs droits,
- culturel, en développant à travers ses actions culturelles, financées majoritairement par la copie privée, des soutiens à la création, à la diffusion et à la formation,
- social, pour soutenir les auteurs en difficulté ou les aider dans des démarches administratives.

### Les chiffres clés

La SACD rassemble plus de 60 000 auteurs pour le spectacle vivant et l'audiovisuel.

#### Œuvres nouvelles

Les 34 106 œuvres nouvelles déclarées en 2016 se répartissent ainsi :

- 6 255 au titre du spectacle vivant (18 % du total)
- 27 851 au titre de l'audiovisuel (82 % du total)

#### Œuvres du spectacle vivant

Théâtre	68%
Chorégraphie	11%
Musique	11%
Mise en scène	4%
Cirque	2%
Arts de la Rue	3%

#### Les perceptions

224.6 millions d'euros en 2016

(71.3 % pour l'audiovisuel, 28.5 % pour le spectacle vivant)

#### La diffusion

Spectacle vivant

Plus de 49 000 représentations à Paris

Plus de 128 000 représentations en régions

#### Audiovisuel

284 476 œuvres audiovisuelles diffusées (en 2015)

236 289 heures de programmes

#### L'action culturelle

5,8 millions d'euros

#### L'action sociale

3,9 millions d'euros

# VOUS SOUHAITEZ REPRÉSENTER UNE ŒUVRE DU RÉPERTOIRE SACD

## 1 Vous êtes diffuseur d'un spectacle

### Vous avez acheté une ou plusieurs représentation(s) du spectacle

Vous devez vérifier auprès du producteur professionnel (théâtre, compagnie, entreprise de tournée,...) ou de la compagnie « amateur » qu'ils ont obtenu en amont l'autorisation de représentation de l'auteur.

15 jours avant la ou les représentation(s) vous en informez la SACD, chargée de percevoir les droits et vous lui adressez le(s) contrat(s) de cession du spectacle (et ses (leurs) annexes), En retour, vous recevrez un bordereau de recettes.

### Vous organisez vous-même le spectacle

Avant de commencer le montage de la production et les répétitions, contactez le Pôle Auteurs Utilisateurs de la SACD (01 40 23 44 55) :

- pour savoir si les droits sont disponibles
- pour faire une demande d'autorisation

## 2 Vous êtes une compagnie amateur

Vous devez faire votre demande d'autorisation directement en ligne, sur le site de la SACD, [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr), dans la rubrique « *Compagnie Amateur : demander une autorisation* », en précisant que vous êtes membre de la FCF pour bénéficier d'un tarif préférentiel.

## 3 Informez le pôle régional de perception de la SACD

Dans les deux cas, le pôle régional sera ensuite chargé de percevoir les droits d'auteurs auprès de vous, sur la base des bordereaux de recettes que vous aurez retournés dès la fin des représentations.



## POUR INFO

Toutes les conditions générales d'autorisation et de perception sont consultables en ligne, [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr), dans l'espace « *producteurs/diffuseurs* ». Vous y trouverez notamment :

- un mode d'emploi pour calculer les droits que vous aurez à régler (<https://www.sacd.fr/mode-emploi-calcul-droits>)
- si vous êtes une compagnie amateur, un barème « *amateurs* » (dans l'espace « *producteurs/diffuseurs* ») pour connaître le montant des droits que vous aurez à régler, ce qui vous permet de préparer votre budget. Pour les adhérents de la FCF, le tarif « *fédéré* » s'applique.

## À SAVOIR

Adhérents de la FCF, si (et seulement si) vous êtes producteurs ou co-producteurs du spectacle (par producteur la SACD entend celui qui détient l'autorisation de représenter l'œuvre) d'un spectacle du répertoire de la SACD, vous bénéficiez alors de réductions sur le taux et l'assiette de perception constituant la rémunération proportionnelle de l'auteur, assortie d'une rémunération garantie calculée sur un budget des dépenses réduit. Pour en bénéficier, pensez à rappeler votre appartenance à la FCF à la SACD !

## LA COPIE PRIVÉE

La rémunération pour copie privée permet de financer les actions culturelles des sociétés d'auteurs. Il s'agit d'un véritable pacte entre créateurs et publics en faisant contribuer ce dernier au processus de création. Ainsi, plus de 200 000 artistes (créateurs et interprètes) bénéficient de la rémunération pour copie privée. Et plus de 5 000 manifestations et initiatives culturelles sont soutenues chaque année dans toute la France grâce à la rémunération pour copie privée.

Retrouvez toutes les informations sur : [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

Rejoignez-nous sur [www.facebook.com/sacd.fr](https://www.facebook.com/sacd.fr) / Suivez-nous sur Twitter @sacdParis



## SACD-FCF : MODE D'EMPLOI

Soucieux de donner aux adhérents de la FCF tous les éléments indispensables pour organiser leurs événements en conformité avec le fonctionnement de la SACD, le président Serge Ruchaud revient sur quelques points essentiels et souvent ignorés ou méconnus.

**Est** Quels conseils fondamentaux pouvez-vous donner aux associations ou compagnies adhérentes de la FCF et organisatrices d'un spectacle du ressort de la SACD ?

**Serge Ruchaud** Tout d'abord, il convient de préciser la différence de fonctionnement entre la SACEM et la SACD. La SACEM gère l'ensemble du répertoire. L'utilisation d'une œuvre musicale ne nécessite pas une demande préalable d'accord de l'auteur. En revanche, quand une association ou une compagnie monte ou reprend une pièce d'un auteur enregistré à la SACD, il est indispensable de demander l'autorisation. L'auteur, par le biais de la SACD, peut refuser la demande, l'accepter ou choisir de vendre son œuvre en exclusivité à une structure ou une personne. On touche là à un point essentiel. Que ce soit pour une pièce, un spectacle humoristique ou une comédie musicale, obtenir l'accord préalable de la SACD est indispensable y compris pour une petite troupe amateur. Certains l'ignorent ou pensent pouvoir passer outre ce qui peut générer de sérieuses déconvenues.

**Est** De quel type ?

**SR** Prenons l'exemple d'une troupe amateur de l'ouest de la France qui avait décidé de monter une pièce écrite par Laurent Baffie. L'entrée était gratuite avec une participation libre « *au chapeau* » des spectateurs ce qui amena les organisateurs à penser que la demande d'autorisation n'était pas nécessaire. Mais la pièce rencontra un réel succès et plusieurs représentations furent données, saluées par la presse, ce qui n'échappa pas à la SACD et à l'auteur concerné qui avait déposé son œuvre auprès de cette structure. Les organisateurs furent donc menacés de poursuite. Fort heureusement, l'association dont la compagnie était membre était adhérente de la FCF ce qui permit de trouver une solution amiable. Cette anecdote me donne l'occasion de rappeler deux points absolument fondamentaux : les associations ou compagnies doivent absolument déclarer leur spectacle, quel qu'il soit, à la SACD et obtenir l'autorisation, tout en précisant qu'elles sont adhérentes de la FCF ce qui leur donne des avantages.

**Est** Comment bien définir le positionnement d'une compagnie qui entend monter un spectacle ?

**SR** Il est essentiel de bien identifier le producteur et le diffuseur à travers trois cas de figure :

- Quand une troupe de théâtre amateur monte la pièce d'un auteur, elle est producteur (pour le montage) et diffuseur (pour la présentation au public)
- Si la troupe fait appel à un tourneur chargé de monter et vendre la pièce au diffuseur, et que son rôle se limite à présenter l'œuvre, elle est simple diffuseur
- Si l'association qui produit, partage et diffuse, on dit qu'elle coproduit. Un exemple parmi d'autres : une revue cabaret de l'ouest qui monte sa revue et la diffuse mais fait appel à un auteur pour son écriture, c'est une coproduction.

**Est** Quels sont les avantages dont peuvent bénéficier les associations ou compagnies ?

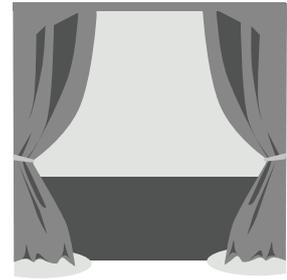
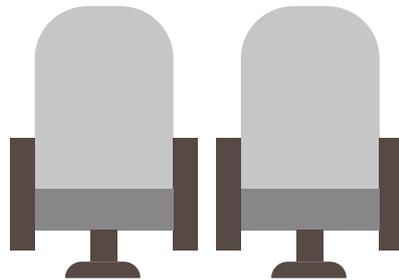
**SR** En précisant bien dans leur demande préalable d'autorisation à la SACD qu'elles sont adhérentes de la FCF (*NDLR : voir sujet principal du dossier*), elles peuvent bénéficier de réductions sur les droits à acquitter, suite aux accords passés avec la SACD.

- S'il s'agit d'une troupe amateur, une réduction automatique de 10%,
- Si elle est coproductrice à un maximum de 50%, une réduction de 10%,
- Si elle fait appel à un tourneur ou que la part de la production est inférieure à 50% pour la compagnie adhérente, le producteur bénéficie d'une réduction de 10% mais le diffuseur n'a actuellement aucun avantage. Cela semble injuste à la FCF parce que les risques financiers sont partagés. Or si le spectacle ne marche pas, le producteur bénéficie de la réduction mais pas le diffuseur qui peut se trouver en difficulté. C'est un point sur lequel nous espérons trouver une solution favorable dans le cadre de notre partenariat avec la SACD.

Propos recueillis par Jacques Chanéac

# SACD

La société des auteurs  
du spectacle vivant et  
de l'audiovisuel



Pour savoir ce que nous pouvons faire pour vous,  
n'hésitez pas à nous contacter :

 01 40 23 44 55

Suivez-nous :



[facebook.com/sacd.fr](https://facebook.com/sacd.fr)



[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)



[@sacdparis](https://instagram.com/sacdparis)

## JORIS HEMMERT : LE PETIT PRINCE EST DEVENU PRÉSIDENT !

À 28 ans, le natif de Sarreguemines consacre tout son temps libre à la direction du Carnaval de sa ville de cœur. Avec une équipe transgénérationnelle conviviale et pleine de dynamisme, il perpétue une tradition initiée en 1955...



« Je vous rappelle dans dix minutes maxi ». Au téléphone la voix est plaisante, assurée. Parole tenue : « Désolé pour ce contretemps, je sors de réunion, j'en ai encore deux cet après-midi avec la presse locale, puis nos partenaires » s'excuse Joris Hemmert. Jour de repos de ce conseiller financier bancaire, le lundi est le plus souvent bien chargé. « C'est le cas de la plupart des acteurs associatifs qui ne sont pas retraités », souligne très gentiment le mosellan de 28 ans.

Joris Hemmert a grandi à Wieswiller, la banlieue de Sarreguemines (22 000 habitants) qui fut naguère l'une des places fortes de la faïence, activité hélas disparue en 2007. Le nom de cette ville indique clairement la proximité avec la Sarre, région de l'Allemagne frontalière avec laquelle des liens très étroits existent et perdurent notamment dans le domaine festif.

Ses parents n'étant pas investis dans le Carnaval créé en 1955, Joris découvre cet événement majeur de sa ville grâce au parrain de sa maman. « En 1998, à l'âge de neuf ans, je me suis retrouvé « mini prince », l'une des originalités de l'événement. J'ai ensuite un peu coupé avant d'intégrer la Société Carnavalesque de Sarreguemines en 2010 puis d'en être cette fois le « prince » l'année suivante ! »

Joris est alors entré au comité de la SCS. D'abord assesseur, il montrera son éclectisme en devenant secrétaire adjoint, trésorier adjoint puis président le 1<sup>er</sup> mai 2016 à la tête d'une équipe comprenant environ 40% de moins de 30 ans parmi lesquels bon nombre de copains « mais aussi des enfants que nous associons à travers un « mini conseil ». Le conseil des adultes se réunit au moins une fois par mois. Les plus anciens nous font bénéficier de leur expérience emmagasinée au fil des décennies du Carnaval. Les « trentenaires » sont forcément plus tributaires de leurs obligations professionnelles et familiales. C'est aussi mon cas mais fort heureusement mon épouse est investie dans l'événement où elle s'occupe notamment du groupe des hôtes. Mais il ne faut pas se voiler la face, l'investissement des jeunes n'est pas évident sur la durée. Chacun fait ce qu'il peut selon son parcours, sa disponibilité. Heureusement, l'esprit d'entraide et la volonté de faire plaisir à nos concitoyens sont des ingrédients majeurs de l'engagement des Carnavaliers. »

Joris Hemmert joint les actes à la parole. « J'effectue en moyenne une quarantaine de déplacements par an sur les autres événements.



L'idée est de voir ce qui se passe ailleurs. » En Lorraine bien sûr, en Alsace mais aussi en Allemagne toute proche : « On va participer à leurs carnavaux, ils nous rendent

la pareille. ». Cavalcades, orchestres, sketches, dîners dansants et bals (des adultes et des enfants) figurent au copieux menu de ces manifestations. A Sarreguemines, le chiffre clé est le 11. Le coup d'envoi de la saison est donné le 11 novembre à 11h11, suivant la tradition. Cette année, la grande marche populaire a eu lieu le 19 du même mois, marquant l'entrée dans le Carnaval. Mais les plus gros événements sont programmés lors des deux semaines précédant Mardi Gras. En 2018, les Kappensitzung, spectacles mettant surtout en présence des artistes lorrains et alsaciens (sketchs, folklore, danses...) auront lieu les 27 janvier et 3 février. La Cavalcade Internationale (une soixantaine de chars dans les rues de Sarreguemines) agrémentée de nombreuses animations, est prévue le 4 février. Le 9, ce sera la « Carnaval Party » à l'Hôtel de Ville avec la participation du célèbre chanteur allemand Mickie Krause qui se produira pour la première fois en France et fera danser des centaines d'habitants et de visiteurs. Le lendemain, un dîner dansant et le surlendemain le bal des enfants ! Comme tous les ans, le Carnaval s'achèvera le mercredi des Cendres (14 février) avec un rassemblement qui verra la condamnation du Prince, avant que son mannequin ne soit brûlé et jeté dans la Sarre...comme le veut la tradition !

« Les valeurs du Carnaval sont la fête partagée, la bonne humeur. Elles permettent aux gens de sortir du train-train, des soucis du quotidien. Lors des défilés et cavalcades en musique, ce sont en tout entre 30 et 40 000 personnes qui participent avec des formations venues notamment de toute la partie nord et nord-est du pays, souvent de Belgique, de Suisse et bien sûr d'Allemagne. Dans le sillage de nos aînés qui ont forgé le Carnaval, sa réputation et son esprit joyeux, nous avons une certaine fierté à prolonger ces moments de fête et d'insouciance, à travers le cri de « guerre » scandé trois fois : « Allez, hop ! »

**Jacques Chanéac**



Infos : <http://www.carnavaldesarreguemines.com/>

# CARNAVAL DE NICE 2018, ROI DE L'ESPACE !

Le carnaval de Nice est le 1<sup>er</sup> carnaval de France et l'un des plus célèbres du monde. Il se déroule chaque hiver attirant systématiquement plusieurs centaines de milliers de spectateurs. Du 17 février au 3 mars 2018, pas moins de 11 manifestations officielles se dérouleront autour de la place Masséna et du jardin Albert 1<sup>er</sup>. Pendant deux semaines et trois week-end, les visiteurs retrouveront ou découvriront le carnaval de Nice à travers ses « corsi » multicolores et ses traditionnelles batailles de fleurs !

## Origines et histoire

À Nice, la première mention retrouvée de ces festivités remonte à... 1294, lorsque Charles d'Anjou, Comte de Provence, évoque son passage dans la cité pour « les jours joyeux de Carnaval ». A la veille d'entrer en carême, des bals, mascarades, farandoles et autres animations sont de mise avec, en toile de fond, la transgression. Se moquer de tout, de tous aux dépens de chacun, devient la règle, la permissivité est aidée par le masque et le travestissement. La Belle Époque attire peu à peu tout le Gotha international et la fête se structure en véritable spectacle... Les bases de l'ère moderne sont ainsi posées. En 1873, avec la création du Comité des fêtes, le Carnaval de Nice prend de l'ampleur avec les cortèges de chars, les Ymagiers ou illustreurs. Les tribunes payantes, la mise en scène structurée, font leur apparition. Trois ans après, sont créées les batailles de fleurs. A l'origine, simples échanges de fleurs, elles sont devenues le versant poétique et élégant du Carnaval et la vitrine d'une production locale, aujourd'hui encore présente sur les chars. Le 14 février 1882, Sa Majesté "Triboulet" fit une entrée triomphale dans la cité : le modeste pantin de paille et de chiffons, jusque-là spectateur immobile sur la place de la préfecture, participait pour la première fois au cortège, trônant sur le "Char Royal" identique à celui d'aujourd'hui. Les cortèges se déroulaient au cœur de la ville selon une dizaine de parcours différents et sitôt les animations terminées, la fête se prolongeait dans les quartiers ; de petits chars créés pour l'occasion devenaient les symboles des festivités plus localisées encore.

Les première et seconde guerres mondiales ont empêché Carnaval de régner durant plusieurs années. En 1991, Carnaval devait être "Roi des fous", mais la Guerre du Golfe l'obligea à renoncer également. Depuis 2005, le thème des batailles de fleurs s'accorde avec celui des corsi.



## Le thème 2018 : le Roi de l'Espace

Du 17 février au 3 mars, on vibrera au rythme des étoiles et des planètes avec cette édition 2018. Cette année, c'est au tour du « Roi de l'Espace » d'être au centre de l'événement.

La conquête de l'espace et de l'inconnu, le rêve de tous les hommes : chaque découverte d'une nouvelle planète, d'une nouvelle galaxie ou constellation nous fait lever un peu plus la tête vers les étoiles. Un sujet propice à l'imagination et à la créativité des carnavaliers et des maquettistes.

Le Carnaval de Nice c'est 6 corsi, jour et nuit, animés par 17 chars et plus de 1000 danseurs et musiciens venus spécialement des 4 coins du monde pour faire partager cet événement authentique et féérique !

Et que serait le Carnaval de Nice sans ses traditionnelles batailles de fleurs ? Sur des chars ornés des plus belles compositions florales, on admirera de nouveau les mannequins costumés au thème de l'année et bien entendu la Reine, élue juste avant le coup d'envoi des batailles !

### Carnaval Off...

En complément du programme officiel, de nombreuses expositions, soirées, fêtes et animations à thème sont organisées pendant le Carnaval.

### INFOS-CONTACTS

Infos/programme complet :  
[www.nicecarnaval.com/](http://www.nicecarnaval.com/)

### Contacts :

<http://www.nicecarnaval.com/nous-contacter>

### Carnaval des quartiers...

La volonté affichée d'un Carnaval et d'une ville qui se réapproprie cette fête se vérifie dans les parcs et jardins avec des animations de quartier. Directions des territoires, associations, comités de quartiers, habitants, chacun donne le meilleur pour apporter sa pierre à l'édifice et contribuer au maintien de la tradition. Cette année, ces manifestations auront lieu dans les écoles ou dans les espaces associatifs.

### Quelques chiffres clés...

6 millions d'euros de budget.  
30 millions d'euros de retombées économiques - 1 800 emplois directs autour de la manifestation - Environ 340 accréditations médias pour une vingtaine de pays - 40 heures pour réaliser un costume, 200 pour celui de la Reine - 17 chars de 12 m de long - 20 à 25 tonnes de confettis - 25 tonnes de mimosas dont 5 tonnes distribuées au public par 18 mannequins pour chaque bataille de fleurs...

# OBTENEZ EN 3 CLICS L'AUTORISATION DE DIFFUSER DE LA MUSIQUE

## NOUVEAU SITE SACEM.FR



## LES FÊTES DE FRANCE BIENTÔT MISES EN SOURDINE

Un récent décret élargit le champ de la réglementation sonore aux lieux ouverts tels que les festivals et les concerts en plein air.

Il définit les niveaux sonores à respecter au sein de ces lieux ainsi que leurs modalités d'enregistrement et d'affichage et détermine les mesures de prévention des risques auditifs : telles que l'information du public, la mise à disposition de protections auditives individuelles et la mise en place de dispositions permettant le repos auditif.

La protection des riverains est renforcée avec la possibilité, pour les agents chargés du contrôle, de réaliser des constats à l'oreille pour les troubles les plus manifestes. À noter qu'en cas de non-respect des règles, une contravention de 1 500 euros – 3 000 en cas de récidive – et la confiscation du matériel de sonorisation sont prévues. Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017, JO du 9

## ATTENTION À LA SOUS-TRAITANCE D'UN LOTO AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION

Rappelons que les loteries de toute espèce sont prohibées. C'est le principe et le code de la sécurité intérieure en dispose.

Par dérogation, il autorise les associations à organiser des lotos traditionnels dès lors que ceux-ci se déroulent dans un cercle restreint et uniquement dans un but social, culturel, scientifique, éducatif, sportif ou d'animation sociale et qu'ils se caractérisent par des mises inférieures à 20 euros.

Mais le recours possible au seul mode associatif pour organiser un loto ne prévient pas à lui seul tout risque de dérive. Certaines associations font de plus en plus appel aux services d'un prestataire commerçant pour les aider à organiser leurs lotos en leur vendant une opération « clés en mains ».

Il y a alors organisation de loterie prohibée et la jurisprudence vient encore de l'admettre, dès lors que le prestataire accomplit cette activité de manière régulière.

Cour de cassation, crim., 31 mai 2017, no 15-87.327

## POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET ACTION EN JUSTICE

La loi est muette quant à la question du pouvoir du président d'engager cette dernière à l'égard des tiers. Si la difficulté est souvent tranchée par les statuts, la situation peut virer au casse-tête quand ceux-ci sont muets.

Ainsi, une décision de la Cour de cassation a récemment apporté son éclairage en déduisant que « le président du conseil d'administration disposait de la capacité d'agir en justice sans accord préalable du conseil d'administration ».

Pour la cour, si les statuts attribuent au président le pouvoir de représenter l'association dans tous les actes de la vie civile, y compris pour la représenter en justice, alors celui-ci dispose des pouvoirs pour introduire une action dès lors que ce pouvoir n'est pas réservé à un autre organe.

Cass. civ., 20 sept. 2017, n° 16-18.442

Cour administrative d'appel de Nantes, 10 mai 2017, n° 16NT03844

## QUAND L'ASSOCIATION SE CONSTITUE PARTIE CIVILE CONTRE SON ANCIEN PRÉSIDENT

Une association s'est récemment constituée partie civile contre son ancien président pour avoir détourné les fonds de l'association confiés dans le cadre de ses fonctions.

En matière d'abus de confiance, la prescription de l'action publique est de 3 ans révolus, comme pour tout autre délit. Pourtant, la Cour d'appel a considéré cette action publique comme non prescrite, car l'ancien président d'association en question était poursuivi pour des faits dont une partie avait été commise moins de 3 ans avant que le procureur de la République n'engage une enquête.

Cass. crim., 28 juin 2017, n° 16-81.848

## QUAND L'ASSOCIATION EXCLUT UN DE SES MEMBRES

Il est permis à une association d'exclure l'un de ses membres. Encore faut-il y mettre les formes.

Dans l'affaire jugée, l'assemblée générale d'une association de chasse avait exclu plusieurs de ses membres pour avoir enfreint des règles relatives à l'exercice de la chasse. La décision d'exclusion avait été annulée par la cour d'appel de Montpellier, notamment parce que la convocation adressée aux intéressés ne répondait pas aux exigences de neutralité et d'impartialité requise. Elle suggérait en effet que le vote n'était qu'une simple formalité de validation et induisait un vote bloqué où l'exclusion était préjugée.

Mais pour la Cour de cassation, le président de l'association avait adressé aux personnes concernées une convocation leur faisant connaître les faits qui leur étaient reprochés et la sanction envisagée et aussi prévu le vote des adhérents à bulletins secrets.

En conséquence, pour le juge, l'association avait procédé aux exclusions de ses membres dans le respect du formalisme et les droits de la défense avaient bien été respectés.

Cass., 1re civ., 25 octobre 2017, no 16-21.612

# GESTION

## LE TRÉSORIER D'ASSOCIATION N'EST PAS UN INVESTISSEUR AVERTI

Dans une récente affaire, le trésorier d'une association a ouvert un compte-titres auprès d'une banque afin d'y placer les fonds de cette association. Le cours des titres souscrits ayant baissé, l'association a alors recherché la responsabilité de son trésorier, qui a été condamné à réparer le préjudice en résultant. Celui-ci a alors assigné la banque en garantie de cette condamnation. Il obtient – partiellement – gain de cause.

Pour la Cour de cassation, le trésorier et, partant, l'association qu'il représente ne peuvent être considérés comme étant des investisseurs avertis quant aux risques d'un investissement sur le marché des obligations à terme de fonds d'une association à but non lucratif, de sorte que la banque ne saurait être dispensée de son devoir d'information et de vigilance à leur encontre.

# SOCIAL

## CUMUL BÉNÉVOLAT-CHÔMAGE : PRÉCISIONS JURISPRUDENTIELLES

Si le cumul d'une activité de bénévolat avec la perception d'allocations chômage n'est aucunement interdit – malgré un encadrement strict –, une récente décision est venue préciser un point particulier.

Dans une récente affaire, un chargé de développement artistique fraîchement licencié par l'association qui l'employait avait repris une activité bénévole au sein de celle-ci, tout en percevant des allocations chômage de la part de Pôle emploi. La cour d'appel a considéré que l'exercice de cette activité bénévole ne signifiait pas que le chômeur avait occupé un emploi au sein de l'association en question. Quant à la Cour de cassation, elle a considéré que tout demandeur d'emploi pouvait cumuler ses allocations avec une activité bénévole, à condition que cette activité ne s'accomplisse pas chez un ancien employeur.

Cass. soc., 23 mai 2017, n° 15-25377

## BÉNÉVOLAT ET ARRÊT-MALADIE NE FONT PAS BON MÉNAGE

Est-il systématiquement possible d'exercer une activité associative – et plus exactement bénévole – au cours d'un arrêt maladie ? Non, il faut prendre certaines précautions. D'abord, l'activité en cause doit être « *expressément et préalablement autorisée* » par le médecin traitant. Ensuite, il faut être en mesure de prouver l'existence d'une telle autorisation.

Ce qui signifie que celui à qui le médecin traitant accorde un arrêt maladie a tout intérêt à demander une attestation énumérant, de manière aussi précise et détaillée que possible, les activités autorisées.

Cass. civ., 15 juin 2017, n° 16-17.567

## LE POUVOIR DE LICENCIER DOIT ÊTRE EXPLICITE

Les pouvoirs du président d'association induisent, sauf disposition statutaire attribuant la compétence à un autre organe, la faculté d'engager une procédure de licenciement.

La Cour de cassation a récemment tenu à préciser qu'une délégation de pouvoir de licencier devait nécessairement émaner du président ou, à défaut, de l'organe compétent éventuellement désigné dans les statuts.

Dans cette affaire, le directeur général de l'association avait licencié un salarié pour faute grave, lequel avait contesté la validité de son licenciement au motif que ce directeur n'en possédait pas le pouvoir. Si le licenciement en question fut considéré comme régulier en appel, la Cour de cassation a quant à elle estimé qu'il convenait de « *rechercher si le directeur général avait reçu une délégation de pouvoir de licencier de la part du président ou de tout autre organe compétent pour ce faire* ».

Cass. soc., 21 sept. 2017, n° 16-10.305

# BÉNÉVOLAT

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA VAE EST PRÉCISÉE

Médico-social, animation, sport... la validation des acquis de l'expérience est très prisée par le secteur associatif. Un récent décret a enfin précisé les modalités de mise en œuvre de la VAE.

Le texte fixe ainsi les règles de calcul de la durée des activités en milieu professionnel qui sont nécessaires à l'examen de la demande de VAE et en précise la procédure de recevabilité.

Il détermine aussi les conditions dans lesquelles sont mises en ligne (et accessibles au public) les informations et conseils relatifs à la VAE.

Sont enfin identifiées les sources de financements, le type de dépenses et les dispositifs de formation professionnelle continue, permettant la prise en charge des dépenses afférentes aux demandes de VAE.

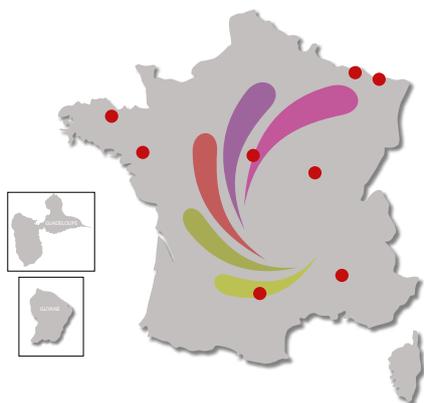
Décr. N° 2017-1135 du 4 juillet, JO du 6, texte n° 15

## VERS UN RÉGIME DE FAVEUR POUR LES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES ?

Face à l'une des difficultés les plus importantes rencontrées par le monde associatif – le renouvellement des dirigeants associatifs bénévoles – et afin d'encourager la prise de responsabilité associative, des députés proposent d'atténuer les condamnations de dirigeants bénévoles associatifs au titre de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif dans le cadre de liquidations judiciaires.

En l'état du droit, les dirigeants associatifs bénévoles sont placés au même rang que les dirigeants d'entreprise.

Ainsi, la proposition de loi soutenue par les députés entend tenir compte de la qualité de bénévole du dirigeant et des moyens dont dispose l'association pour se prémunir des risques financiers en ajoutant une phrase au premier alinéa de l'article L. 651-2 précité, telle que : « Lorsque la liquidation judiciaire concerne une association à but non lucratif, le tribunal apprécie l'existence d'une faute de gestion au regard de la qualité de bénévole du dirigeant et des moyens dont disposait l'association pour se prémunir des risques financiers. ». À suivre...  
Ass. nat., proposition de loi no 308 du 17 oct. 2017



## FCF CENTRE

Pour ce second semestre, les membres dirigeants de la fédération du Centre, toujours actifs, se sont rendus régulièrement sur les manifestations de leurs adhérents afin de garder le contact.

Au cours du mois de septembre la fédération a tenu un stand et s'est rendue sur de nombreux forums afin de faire connaître la FCF France et sa fédération du Centre.

En octobre, une réunion à thèmes a été organisée, et les adhérents ont été accueillis par le comité des fêtes de Gien. En première partie le sujet des lotos a été traité avec le concours de la Direction départementale de la protection des populations - Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes - Protection Physique et Economique des Consommateurs d'Orléans par Cécilia Faucou, chef de service, Estelle Ridira-Rydzynski, adjoint au chef de service de la concurrence, consommation et répression des fraudes et Celia Meyer, inspecteur.

En seconde partie, le thème était celui de l'affichage. La préparation, montage et présentation ont été faites par Arnaud Durville, dynamique président du comité des fêtes de Gien, sur les moyens de communication : la réalisation d'une affiche, le site internet, les autorisations et sécurité des différents types d'affichage. Une soixantaine de personnes présentes ont pu recevoir de nombreuses informations et repartir avec des réponses à leurs questions.

En novembre la fédération a organisé l'élection de Miss Loiret Val de Loire à Beaune La Rolande. Onze candidates briguaient le titre et c'est Océane Lancray, Miss Montargis qui a été élue Miss Loiret Val de Loire 2018, ses dauphines étant Yola Forgeot, de Ferrières en Gâtinais et Mélissa Martin, d'Auxy. Elles participeront à différentes manifestations où elles sont toujours très bien accueillies.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FCF DRÔME-ARDÈCHE

L'Assemblée Générale de la FCF Drôme-Ardèche a eu lieu le Samedi 4 Novembre 2017 à Bourg Saint Andéol en Ardèche.



Le Président Gérard Labaume et toute l'équipe de son Comité des Fêtes, ont superbement accueilli les congressistes des deux départements au sein de leur Gendarmerie (!) et il faut ici remercier Madame la capitaine pour nous avoir ouvert ses portes.

Pendant que les accompagnants visitaient une fabrique de parfum ainsi que la grotte Chauvet, une grosse journée de travail attendait les congressistes.

Pour commencer une AG exceptionnelle a été tenue afin de procéder à la modification des statuts et les « aligner » sur le contenu des statuts type proposés par la FCF France à ses fédérations affiliées. Le discours du président Christian Monier, le rapport moral du secrétaire Michel Rebattet et le rapport financier du trésorier Jean-Luc Vernet ont été adoptés à l'unanimité. Après l'élection du nouveau conseil d'administration et du nouveau bureau, l'après-midi s'est déroulé avec peu d'intervenants extérieurs mais de nombreux échanges entre les adhérents. Des questions intéressantes et constructives ont été posées et ainsi de nombreux comités ont pu partager leurs avis et leurs expériences. La journée s'est terminée par un agréable repas avec spectacle cabaret.

Rendez-vous donné l'année prochaine à Nyons, en Drôme provençale, pour l'AG 2017-2018.

## AG FCF BRETAGNE

C'est à la mairie de Quintin, petite cité de caractère des Côtes d'Armor, que s'est tenue l'assemblée générale de la FCF Bretagne, le 25 novembre 2017.



Monsieur Roger Huiban, Président du Festival des chanteurs de rues de Quintin, accueille l'assemblée et précise que depuis 5 ans il est adhérent à la FCF. Il présente son festival, avec sa sélection de chanteurs de rues, ses concours et ses 220 bénévoles. Ce festival fêtera sa 25<sup>ème</sup> édition les 4 et 5 novembre 2018.

Mme le Maire précise que ce festival est le bateau amiral des événements quinquennaux car ce sont 12 à 15000 visiteurs qui viennent dans ce cadre patrimonial avec ses 16 monuments classés.

Elle souhaite le bon déroulement des travaux de l'assemblée et le développement rapide de la FCF en Bretagne.

Le Président Patrick Martin ouvre la séance à 16H15.

Il remercie Mme Le Maire pour son accueil ainsi que M. Huiban, M. Patrick Avril représentant de la Sacem, M. Serge Ruchaud Président de la FCF France ainsi que Mme Yvette Rio, Vice-Présidente nationale.

Le Président précise que la FCF Bretagne est toute jeune avec ses 28 adhérents et que son souhait est de rallier rapidement un plus grand nombre d'adhérents en invoquant l'importance des Festivals en Bretagne, 5<sup>ème</sup> région festive de France!

Il souhaite une plus grande représentativité sur le terrain en raison de l'étendue de la Bretagne tout en soulignant que la FCF est une force de négociation et qu'elle nécessite un relais sur le terrain.

Les rapports moraux et financiers sont ensuite présentés et approuvés à l'unanimité.

Le président rappelle la composition actuelle du bureau et procède à un appel de candidatures pour les sièges à pouvoir au CA.

Sont candidats : Mlle Juliette Briand du Festival Submersion, M. Edouard Daniel du Festival Submersion, Annie-France Martin du Festival Sud Bretagne, Jacky Chollet du Comité de Jumelage de Damgan.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Le président présente ensuite le budget 2017-2018 et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Yvette Rio, vice-présidente de la FCF France dresse ensuite un rapide compte-rendu du 51<sup>ème</sup> congrès qui a eu lieu à Besançon les 6, 7 et 8 octobre 2017.

Le président donne ensuite la parole à M. Patrick Avril, responsable de la communication Sacem pour le Grand Ouest.

Celui-ci présente la SACEM, société civile coopérative, créée en 1851, collectrice des droits d'auteurs qui les répartit auprès des compositeurs et auteurs et s'engage à soutenir la création musicale dans sa diversité. Ce sont 293 000 auteurs et compositeurs de 166 nationalités qui ont touché des droits en 2016.

Il présente la nouvelle convention des Festivals signée entre la Sacem et la FCF lors du dernier congrès et M. Avril stipule que la FCF bénéficie aujourd'hui de réductions à travers les quatre conventions signées entre les deux organismes.

Le président donne la parole à Benjamin Dumez, salarié de la fédération Gouéliou-Breizh (fédération des fêtes traditionnelles bretonnes) qui présente les pistes de travail explorées par sa fédération au niveau du bénévolat.

Le Président national de la FCF rappelle ensuite l'histoire de la fédération qui regroupe aujourd'hui près de 1500 adhérents et en fait un interlocuteur incontournable de la culture populaire de notre pays. Elle touche au domaine de la fête en général et concerne particulièrement les activités occasionnelles, les carnivals, les festivals, la danse, les cours de danses, le théâtre et toutes les activités culturelles entrant dans le champ de compétence culturelle des différentes collectivités.

Il insiste sur le fait d'être de plus en plus nombreux et de travailler en concertation permanente afin de défendre au mieux les intérêts des associations tout comme ceux des bénévoles.

M. Ruchaud insiste sur les points suivants :

- Problème de la Sécurité avec la politique rigoureuse des Préfets puis en cascade de celle des autres services ce qui entraîne parfois jusqu'à l'annulation de la manifestation devant l'impossibilité d'appliquer les directives,
- Problème du bruit : nouveau texte et nouvelles limitations sonores pour les manifestations ce qui semble impossible pour de nombreux festivals ou production de Bagads, Fanfares, Bandas, Guggen...
- Les négociations avec la SACEM

Refus du texte sur les festivals proposé en juin et qui devait être signé en juillet.

D'où une négociation qui a abouti à un nouveau protocole pour les festivals, en septembre.

Pour ce qui est des forfaits et autres tarifs pour les manifestations occasionnelles, la négociation qui va bientôt commencer et s'annonce assez longue.

Aucune question n'étant posée, le Président Patrick Martin remercie l'assemblée et invite au partage du pot de l'amitié.

## LA F.C.F.- FESTIV'44 A TENU SON ASSEMBLEE GENERALE, À BLAIN, LE 4 NOVEMBRE 2017

Eric Fenasse, président du comité des fêtes de Blain est heureux de recevoir les participants dans le cadre magnifique du château de la Groulaie. Il rappelle que la Saint Laurent, fête locale et religieuse à l'origine, est importante et très appréciée des Blinois. Cette fête tient dans le temps grâce à l'entraide des bénévoles, aux sponsors, aux échanges avec les comités voisins et aussi grâce à l'investissement de la municipalité.



Michel Buf, Maire de Blain et Conseiller régional rappelle qu'une association telle que le comité des fêtes de Blain contribue au maintien de la cohésion sociale en milieu rural. Il accompagne les changements sociaux et favorise la connaissance de l'autre et, par ses actions en faveur des jeunes, la transmission de génération en génération est assurée.

Yvette Rio, présidente de la FCF-Festiv'44, après avoir remercié Eric et son équipe pour l'accueil qu'ils nous ont réservé, rappelle que la FCF est présente pour défendre les intérêts de tous auprès des pouvoirs publics et des institutions. Il ne faut pas hésiter à faire remonter les observations et les difficultés qui, regroupées, pèseront dans les négociations.

La FCF c'est aussi des discussions avec le Ministère de la Culture pour inscrire au Patrimoine Culturel immatériel certaines organisations de nos adhérents. La Saint Laurent était sur la liste mais n'a pas été retenue, du moins pas pour l'instant, par contre le Carnaval de Nantes et les Fêtes des Bouviers dans la Vallée du Rhône feront l'objet d'une présentation. Ce sont donc 2 gros dossiers à réaliser avec la compétence de scientifiques.

Le monde du bénévolat est en quête de "Jeunes". L'accueil, la confiance réservés à ces jeunes avec des projets différents et innovants assureront la pérennisation de notre Culture populaire et notre entité folklorique ; alors ouvrons notre porte.

Après présentation, les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité. Il fut procédé ensuite à l'élection du tiers sortant du conseil d'administration et des vérificateurs aux comptes.

L'intervention de Bruno Rats, nouveau délégué Sacem à Nantes, après une présentation générale, a porté essentiellement sur la nouvelle convention concernant les Festivals (lieux, période de programmation, nombre de plateaux...).

Serge Ruchaud a évoqué la création de la FCF Jeunesse, fédération parallèle à la FCF France, car il appartient aux jeunes eux-mêmes de prendre les choses en main et faire de la Culture populaire ce qu'ils souhaitent, avec leur façon d'appréhender le sujet, de se l'approprier, de le moderniser et d'en assurer la pérennité avec leurs propres méthodes et leurs outils.

L'année 2017 a été une année électorale riche en rebondissements et en changements. Nous devons nous adapter à ces changements et faire en sorte que notre fédération soit toujours connue et reconnue par nos élus nationaux et régionaux.

Notre FCF a désormais un rôle syndical de plus en plus important à jouer. Aussi, comme toute fédération respectable nous devons rester en veille permanente par rapport aux bouleversements politiques et économiques qui impactent ou vont impacter l'activité de nos adhérents. Pour cela nous devons encore plus vous écouter, connaître vos difficultés et vos attentes et être en mesure de vous représenter et organiser votre défense de manière collective et sérieuse sans tomber dans les actions démagogiques qui naissent régulièrement ici ou là à partir des réseaux sociaux et qui ne servent à rien.

Notre tâche est immense et nous devons être un acteur reconnu mais pour cela, nous devons être en capacité de propositions et d'actions de défense. Il nous faut donc être toujours plus nombreux au sein d'un mouvement toujours plus structuré et plus fort.

Pour terminer la réunion, le trophée de la FCF est remis par Serge Ruchaud à deux bénévoles du Comité des fêtes de Blain : Patrick Martin, 39 ans de présence au comité dont 6 ans de présidence et Jean-François Bouligand, 29 ans de présence au comité dont 1 année de présidence. Et pour reprendre les termes utilisés par Eric Fenasse à leur rencontre : l'un et l'autre sont des « piliers » et la mémoire du comité.

## HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION FCF DE DRÔME-ARDÈCHE

Pour refaire un brin d'histoire, il faut une mémoire ; rencontre avec un personnage emblématique du beau département de la Drôme.

Gilbert Sauvan en est une pierre angulaire, tout d'abord de sa petite commune provençale : Cléon d'Andran. Comme maire, il avait mis sur pied un corso fleuri... en 1946 pour la première fois et s'ensuivront 49 autres éditions jusqu'en 1995. Mais durant cette période il est aussi Vice-président du Conseil Général chargé du tourisme et aimant la fête, de surcroît. Donc, il passait ses dimanches à visiter les fêtes et corsos de la Drôme. Il connaissait une foule de présidents ou responsables festifs. Un jour au coin d'une buvette, entre deux pastis plaisante-t-il, à Loriol, Marc Sabatier le président du comité des fêtes de Bouviers lui suggère une idée : Les Droits d'Auteurs (Surnom de la SACEM à l'époque) « nous assainissent » avec leurs tarifs, ne pourrait-on pas faire quelque chose ? Gilbert n'étant pas homme à rester les deux pieds dans le même sabot réfléchit, l'idée fait son chemin. Fin 1978 une première réunion a lieu à Loriol où se retrouvent Jean-Marc Osternaud (Beaumont lès Valence), Marc Sabatier (Loriol), Jean-Pierre Roux (Nyons) et René Mourier (foire de Valence). Il en sort une ébauche d'association. Puis une deuxième réunion est proposée par Gilbert Sauvan à Cléon d'Andran où se joint Roger Reymond (de Saint-Péray) qui a eu vent de l'affaire et la décision est prise au cours d'une Assemblée générale à Cléon d'Andran, le 5 mai 1979 : la FCF Drôme-Ardèche était née ! Celle-ci rejoindra la fédération nationale FCF (appelée alors « FENAVOCEF ») en 1981. A ce jour, FCF DA compte une cinquantaine d'adhérents : comités des fêtes, mairies (CCAS), groupes musicaux. Gilbert Sauvan qui a eu 98 ans en octobre en est le président d'honneur et fait toujours passer d'agréables moments à l'écouter égrener les anecdotes de presque soixante ans d'histoire de la fête en Drôme-Ardèche.



## UNE NOUVELLE ASSOCIATION FCF GRAND EST



Une nouvelle association, bien particulière, rejoint la FCF Grand Est !

« Les Amis du Faseboobe », une branche du Carnaval de Sarreguemines vient agrandir la famille de la fédération régionale Grand Est. Le Faseboobe est une revue carnavalesque unique, qui tourne en dérision certaines scènes de la vie sociale régionale et où les personnages politiques ou publics y sont souvent ridiculisés.

Il est écrit par des anonymes, pas forcément membres de l'association (une des raisons de la séparation d'avec la Société Carnavalesque de Sarreguemines). Ce journal satirique existe depuis le début du siècle sous le nom de « Faschingszeitung » (Le Journal du Carnaval), en 1913, il devient le « Saargeminner Fasennachtszeitung » (Le Journal du Carnaval de Sarreguemines) et enfin en 1954 « D'r Faseboobe » (que certains congressistes découvrent lors des assemblées générales de la FCF France). D'r Faseboobe, dans sa traduction francophone est « l'insecte du Carnaval », « Fase » étant le diminutif de « Fasnacht » (Carnaval) et « Boobe » se traduisant soit par insecte soit par petit grain de folie ou plaisantin.

À la fois satirique et parfois caustique dans ses articles, il était écrit dans les deux langues, le français et le dialecte francique, mais aujourd'hui le français est prédominant. Pour notre nouvelle association « Les Amis du Faseboobe » dit Jean Schwing son président : « il était important de perpétuer notre tradition par le maintien de ce journal, dans le cadre festif qu'est le Carnaval ! ».

Was wohr isch, isch wohr ! Ce qui est vrai, est vrai ! Allez Hop ! Allez Hop ! Allez Hop !

## LE PRIX DU CONCOURS D'AFFICHES SACEM / FCF 2017 ATTRIBUÉ AU CARNAVAL D'HAGONDANGE

C'est la fédération FCF Grand Est qui décroche cette année le prix du concours d'affiches organisé conjointement par la Sacem et la FCF. Le jury composé de représentants de la Sacem et de la FCF a en effet, lors du congrès annuel de la fédération à Besançon (Doubs) début octobre attribué le 1<sup>er</sup> prix à l'affiche du Carnaval d'Hagondange (57) pour sa 33<sup>ème</sup> édition. Bravo à Daniel Muller et son équipe et au concepteur, pour ce premier prix.



## MOBILISATION DES COMITÉS DES FÊTES DU TARN

La FCF Occitanie Catalogne et l'UDCF du Tarn (Union Départementale des Comités des Fêtes du Tarn) ont mobilisé les Comités des fêtes du département (260 comités des fêtes, mairies, orchestres, soit plus de 500 personnes) le 11 juillet dernier à la salle des fêtes de Carlus. Mobilisation contre le projet de M. le Préfet du Tarn, de faire se terminer les fêtes d'été à 2 heures du matin et les buvettes de ces manifestations à 1 heure du matin. Cela supposait donc de retirer les dérogations accordées par les Maires (qui peuvent aller jusqu'à 5 heures du matin, dans le Tarn). C'était incontestablement mettre en péril l'équilibre économique de nombreuses manifestations qui connaissent déjà des difficultés budgétaires et c'était d'une injustice insupportable quand des « pseudo autorisations » sans aucune contrainte de sécurité sont accordées aux raves-party organisées dans la Montagne Noire...

Les Maires Tarnais, pour la majorité, n'ont pas cédé aux pressions de M. le Préfet et les fêtes se sont bien déroulées durant l'été, sans incident grave à déplorer. Aujourd'hui nous restons mobilisés contre un projet de charte proposé par le Préfet pour 2018.



# LE 51<sup>ÈME</sup> CONGRÈS D'ÉVALUATION À BESANÇON LES 6, 7 ET 8 OCTOBRE

Après Les Sables d'Olonne, Albi, Le Mans et en 2016, St Rambert d'Albon, le chef-lieu de la ville de Besançon dans le Doubs, capitale de l'horlogerie et de la Franche Comté. La ville de Besançon a été accueillie durant tout le temps du Congrès et ce fut trois jours de travail dans la ville de Besançon. Bien sûr, comme chaque année, la convivialité et les moments agréables, temps fort de l'année.



Bernard At



Henri Badar



Alain Marchand



Jacques Le Phée, l'amicale FCF



Discours du président



Signature de la convention « Festivals » entre la Sacem et la FCF



Soirée du 6



Déambulation en ville du groupe des March'mallos



Visite de Besançon sur le canal



Notre amie Monick joue les éclusières

**6 OCTOBRE**  
**14 heures :** Les congressistes sont accueillis au Kursaal de Besançon.  
**15 heures :** Les membres du bureau de la FCF tiennent réunion.  
**16 heures :** Les membres du Conseil d'administration se retrouvent pour la réunion.  
**20 heures :** Les congressistes sont accueillis par le Président du Comité de Besançon.  
**21 heures :** Soirée de retrouvailles, salle de cérémonie du Kursaal pour le dîner.

**7 OCTOBRE**  
**8 heures 30 :** Ouverture du 51<sup>ème</sup> congrès par Monsieur Christian Bouillet, président de la ville de Besançon, Maire-adjoint de Besançon chargé de la vie associative et Serge Ruchaud, Président de la FCF.  
**9 heures 30 :** Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire - Rapport d'activité générale par Bernard At - Compte rendu des missions touchant au Bénévolat par Henri Badar - Compte rendu des actions de création et de développement par Michel Leroy et Valérie Chanal - Rapport des vérificateurs aux comptes, Claude Cougou.  
**11 heures 50 :** Élection des membres du CA (renouvellement du 1/3 sortant) La FCF ayant

**Élection des membres du CA**  
 Sont élus : **Samuel Agez** (FCF Hauts de France - 62) ■ **Bernard At** (FCF Franche Comté - 85) ■ **Christian Bouillet** (FCF Franche Comté - 85) ■ **Mailler** (Comité des Fêtes de Montilliers - 49) ■ **Thomas Maindron** (Festival de Montilliers - 49) ■ **Jacky Passet** (FCF UDCF Maine et Loire - 49) ■ **Alain Riu** (FCF N...

**14 heures :** Interventions et débat avec Messieurs Stéphane Vasseur et Dominique Grenier sur la convention « Festivals » Sacem-FCF par Stéphane Vasseur et Serge Ruchaud,  
**15 heures 30 :** Intervention et débat avec Madame Isabelle Council, directrice adjointe de la ville de Besançon.  
**16 heures 30 :** Intervention et débat avec Mesdames Corine Bret et Avril Cassanas, responsables de la ville de Besançon.  
**17 heures 15 :** Intervention et débat avec Monsieur Michel Tournat représentant Mme Isabelle Council.  
**17 heures 30 :** Réunion du nouveau Conseil d'administration pour l'élection du bureau de la FCF.  
**20 heures :** Apéritif offert par la ville de Besançon en présence de M. Eric Alauzet, député de Besançon.  
 Soirée de gala au Kursaal de Besançon avec un spectacle Daudey-Productions (les télévisions de Besançon et Jean Pierre Morgand des « Avions »).

**8 OCTOBRE**  
**9 heures 30 :** Reportage de FR3 Franche Comté et interviews par France Bleu.  
**10 heures :** Présentation des membres du Conseil d'administration et des membres du bureau de la FCF.  
**10 heures 45 :** Présentation par Régis Mourgues et Nelly Bonnet, présidente de la FCF pour l'organisation du 52<sup>ème</sup> congrès de la FCF qui aura lieu les 12, 13 et 14 octobre.  
**11 heures 15 :** Rappel des objectifs 2018 de la FCF France et clôture de la journée.  
**12 heures :** Apéritif offert par le comité des fêtes de Balaruc-les-Bains.  
**20 heures :** Repas de fin de congrès et très belle soirée de gala au Kursaal de Besançon avec Sébastien avec sa formation Alive Orchestra (voir p.2).

**Un très grand merci à toute l'équipe du Comité de Besançon et à la ville de Besançon qui a œuvré sans relâche pendant ces trois jours.**  
 FCF France

# DE LA FCF FRANCE N (DOUBS) OCTOBRE 2017

Le choix de la ville organisatrice du congrès 2017 s'était porté cette année sur la Ville de Balaruc-les-Bains. Les congressistes de la FCF, toujours aussi nombreux, y furent parfaitement accueillis. Les moments de franche rigolade étaient au rendez-vous : trois jours très agréables pour les adhérents de la FCF.

## DOUBS :

Le 10 octobre, pour la traditionnelle réunion de préparation du Congrès, les fêtes du Grand Besançon en musique pour un apéritif de bienvenue, et un moment d'accueil animé par un groupe de danse et de chants sud-américains.

## DOUBS :

Président du Comité des Fêtes du Grand Besançon, Monsieur Jean Sébastien Leuba, a été élu président de la FCF, assisté par Alain Marchand et Christian Bouillet - Compte rendu des actions de développement par Badar (Conseiller du président) - Intervention du chargé de mission pour les relations publiques de mise à jour des sites Internet par Laurent Vigroux - Rapport financier présenté par Robert Cordier et Robert Cordier - Intervention du président de l'Amicale FCF, Jacques Le Phée et

Il a été reçu 12 candidatures pour 11 postes à pourvoir, le vote a lieu à bulletin secret.

## COMITÉ CA (renouvellement du 1/3 sortant)

Philippe Boisseleau (Association FCF Occitanie-Catalogne - 81) ■ Michel Leroy (Comité des Fêtes de Savenay - 44) ■ François de Poupet - St Malo du Bois - 85) ■ Alain Marchand (FCF UDOM - 72) ■ Bruno Vellutini (FCF Corse - 20).

Directeur et directeur-adjoint du réseau national de la Sacem à Neuilly et signature de la

la SADC, responsable de la communication et assistante du directeur général du CNV, Isabelle Feldman, directrice des relations extérieures du groupe Audiens, et la composition des commissions, Comité de Besançon.

Épithètes Gilles et Van Yën, Christian Fougeron de « Raft », Patrick Coutin, Vivien Savage

## DOUBS :

et la presse locale, commissions dont ils ont la charge, et secrétaire du Comité des fêtes, de la Ville de Balaruc-les-Bains retenue le 14 octobre 2018, du Congrès par le président, Balaruc-les-Bains avec dégustation de spécialités locales, puis déjeuner au restaurant affrété spécialement pour les congressistes, dansante avec l'orchestre et une superbe prestation de (17).

Comité des fêtes de Besançon et de la FCF Franche Comtoise ont ces trois jours pour un congrès de la FCF réussi.



Le bureau



Patrick Silberreiss



Composition du nouveau CA



Signature de la feuille de présence



Signature de la feuille de présence



Apéritif de la soirée de gala



Au menu, l'incontournable coq au vin jaune



A bientôt, Balaruc les Bains



**VITABR**<sup>®</sup>  
LES STATUTS  
DEPLOIEMENT D'INNOVATIONS

**Fabricant français de tentes événementielles**  
Parc d'activités - 22, rue La Fayette - 25000 Besançon  
Tél : 03.81.55.94.22 - Web: [www.vitabri.com](http://www.vitabri.com) - Email: [contact@vitabri.com](mailto:contact@vitabri.com)

**ATLANTIC-JURIS**  
Société d'Avocats

***Pour ne plus naviguer seul et sans assistance dans un Monde de Droit....***

Une équipe structurée de près de 30 collaborateurs organisée en départements, chacun animé par un ou plusieurs Avocats associés. Notre Cabinet est en mesure d'intervenir dans tous les domaines du droit, privé ou public. Ses Avocats conjuguent les activités de conseils, contentieux judiciaires ou administratifs, négociation et recouvrement. **Atlantic-juris propose ainsi une prestation globale qui s'adresse** aux institutionnels, aux entreprises, aux commerçants, aux sociétés, aux collectivités locales, **aux associations**, aux syndicats, aux groupements professionnels ou aux particuliers...

***...Pensez à faire escale chez vos Avocats !***

**[www.atlantic-juris.com](http://www.atlantic-juris.com) ▶ 02 51 24 09 10**

**Siège social : 58 rue Molière, 85000 LA ROCHE SUR YON**

**LA ROCHE-SUR-YON ▶ FONTENAY-LE-COMTE ▶ LES SABLES D'OLONNE ▶ CHALLANS ▶ ANGERS**



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA NEG DU 21 AU 24 SEPTEMBRE 2017, ROERMOND – PAYS-BAS

C'est à Roermond aux Pays-Bas que les différentes délégations des fédérations carnavalesques européennes se sont retrouvées du 21 au 24 septembre pour le congrès annuel de la NEG (Närrische Europäische Gemeinschaft), fédération européenne des Carnavals. La délégation française de la FCF était composée par Patrick Silberreiss, Henri Badar et Alain Riu.

Présidé par Petra Muller, présidente du BDK Jeunesse et de la NEG, le congrès et ses délégués ont « planché » sur les points à l'ordre du jour.

- Finance : La situation financière est stable, les comptes ont été détaillés, après avoir été vérifiés par Henri Badar et un confrère hollandais, commissaires aux comptes. Quitus de l'assemblée a été donné à l'unanimité,
- Un projet de médaille honorifique européenne est à l'étude et sera présenté à chaque pays pour validation,
- Une demande du carnaval de Venise (Région Vénétie et Lombardie) a été faite pour intégrer la N.E.G, il a été décidé de les recevoir l'année prochaine,
- Les rapports d'activités de chaque pays devront désormais être envoyés par mail quinze jours avant le congrès afin de gagner du temps pour traiter d'autres sujets,
- La cotisation annuelle est maintenue à 111 €,
- La tenue d'une réunion intermédiaire sur deux journées a été suggérée, afin de pouvoir nous pencher plus longuement sur certains dossiers. Pour l'instant aucune date n'a été arrêtée dans l'attente des différents entretiens programmés par la présidente,

### UNE BELLE SOIRÉE D'AMITIÉ FRANCO-ALLEMANDE à Baden-Baden le 24 novembre 2017

Un très grand merci à nos Amis des Amitiés Franco-Allemandes Carnavalesques.

C'est en effet un grand honneur qui a été rendu au Président Serge Ruchaud et à travers lui, à tous les adhérents de la FCF France, vendredi soir 24 novembre au cours d'une soirée de gala qui a eu lieu à Baden-Baden (Allemagne).

C'est après avoir fait leur entrée dans une salle pleine à craquer et au son de l'hymne européen, que Pétra Müller, présidente de la NEG (Närrische Europäische Gemeinschaft), fédération européenne des carnavales et Serge Ruchaud, président de la FCF France ont été distingués dans le cadre de l'amitié qui lie nos deux pays à travers les manifestations carnavalesques.

Cérémonie importante qui honore chaque année deux personnalités allemande et française. Et point hautement symbolique, il s'agissait de la 33<sup>ème</sup> promotion.

Soirée très chaleureuse et émouvante qui, bien que ponctuée de très nombreux moments festifs, a aussi fait place aux discours mettant en évidence l'importance de la sauvegarde des traditions dans une démarche résolument tournée vers la jeunesse pour que vive la culture populaire.



Médaille franco-allemande représentant le coq et l'aigle



La photographie officielle du congrès

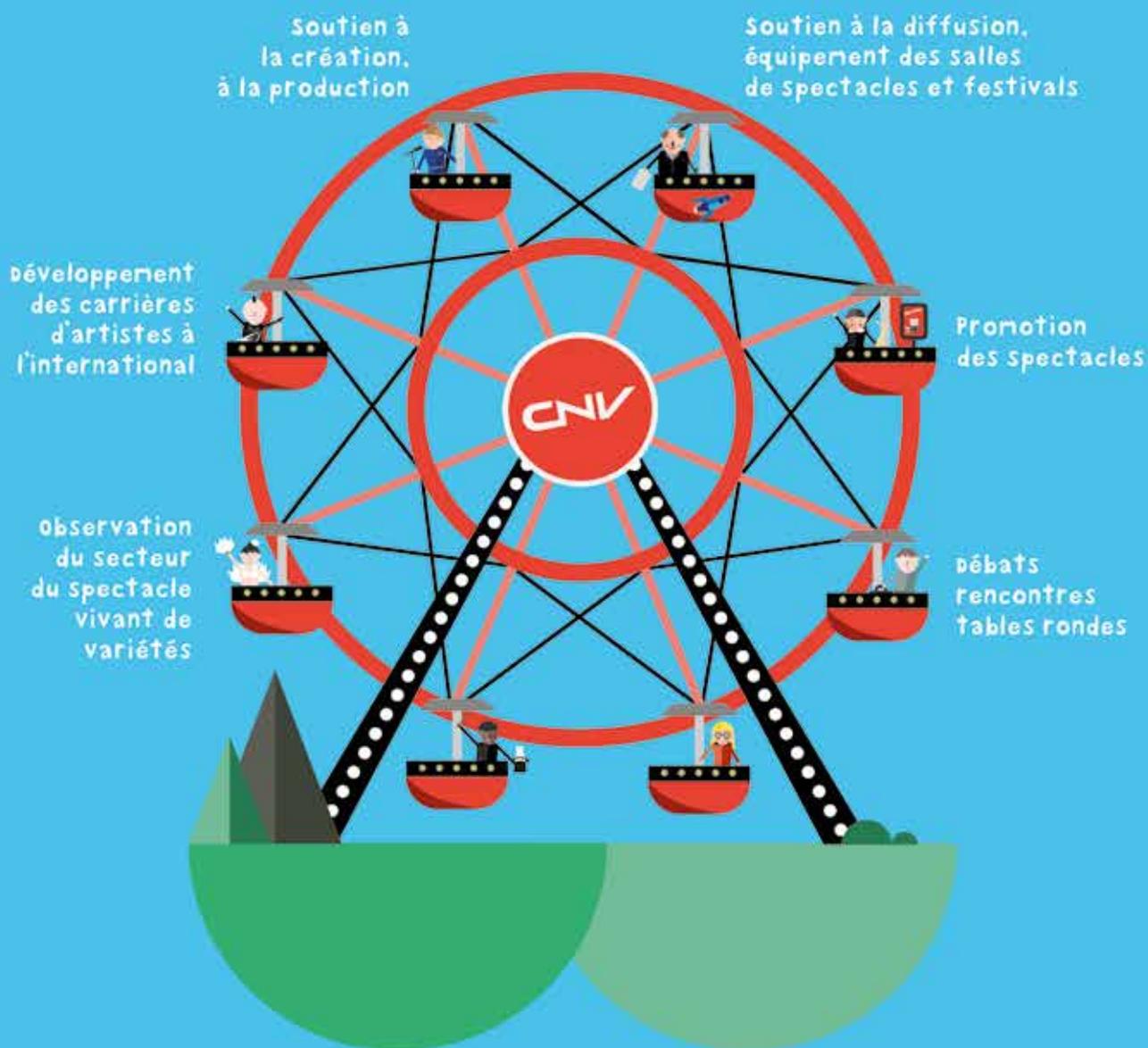
Mme Petra Muller, afin d'obtenir des aides européennes,

- Le congrès 2018 se déroulera à Albstätt en Suisse, du 20 au 23 septembre 2018 puis en Belgique en 2019 et en France en 2020.

Les congressistes ont également travaillé sur les projets de la NEG pour 2018 et années suivantes :

- Rassemblement annuel de la Jeunesse NEG - week-end du 27 et 28 Janvier 2018 (déroulement soit en Allemagne ou aux Pays-Bas).
  - Recherche d'un ou plusieurs musées, prêts à faire des expositions en Europe, sur la thématique du carnaval. Le musée de Kitzingen serait prêt à mettre à disposition des œuvres, costumes, masques etc., les musées Autrichiens et Suisses se disent également intéressés. Question : connaissez-vous des musées travaillant sur ces thématiques ?
  - Finale des championnats de danse carnavalesque, le week-end du 18 mars à Hallen dans la région de Sachsen Anhalt en Allemagne.
  - Dans le cadre d'un meilleur rapprochement européen, des réunions d'échanges frontaliers pour les présidents de région et/ou présidents d'associations amèneraient à une meilleure connaissance des uns et des autres. (ex : Lorraine & Saarland). - Pour faire connaître la N.E.G, une revue semestrielle (traduite en Français) présentant les différents carnavals européens, ainsi que les dates des festivités à venir, va être envoyée à chaque fédération nationale, en format Pdf. A charge pour chacune d'entre elles de la dispatcher à toutes ses fédérations régionales, ainsi qu'à toutes ses associations adhérentes. Il est demandé que chaque pays transmette un article concernant ses carnavals, activités et projets.
  - Mise en place d'un listing des groupes de musique de chaque pays (ex. Bandas, Fanfare, Marching Band, Guggen). Markus Jecker (Hefari-Suisse) centralisera l'ensemble des données, afin de le dispatcher aux autres pays. Ceci permettra des échanges, mais surtout une facilité pour la recherche de groupes.
- Comme on le voit, la NEG s'engage vers des projets importants en matière de communication qui devraient permettre un plus grand nombre d'échanges culturels entre les nations la composant.

# LE CNV AU COEUR DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS ET DE MUSIQUES ACTUELLES



RETROUVEZ TOUS LES PROGRAMMES D'AIDES :  
[WWW.CNV.FR](http://WWW.CNV.FR)

 @cnv\_info

Le Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz est un Etablissement Public Industriel et Commercial en charge de la perception et de la redistribution de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés et de musiques actuelles.



## CENTRE

CARNAVAL DE JARGEAU (45)  
LES 10, 11 ET 18 FÉVRIER 2018

La date exacte du premier carnaval de Jargeau n'est pas connue mais la tradition semble ancienne ; la manifestation existe dès le XIX<sup>ème</sup> siècle.

Entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, la manifestation rurale se transforme au fil des années, en rendez-vous culturel d'envergure quasi nationale, faisant même l'objet de reportages télévisés sur des chaînes de télévision nationale. Les principaux accès de la commune sont bloqués et chaque entrant ne résidant pas sur la commune doit alors s'acquitter d'une trentaine de francs français pour pouvoir pénétrer dans le centre de la ville. Le premier dimanche accueille alors de nombreuses formations musicales d'origines étrangères tandis que la Grande Rue héberge du théâtre de rue. Le deuxième dimanche est consacré à des formations musicales locales. Cependant, l'importance des dépenses entraîne un dépôt de bilan de la société organisant le carnaval ; la manifestation va reprendre avec des dimensions plus modestes.

Le 24 février 1990, le comité d'organisation du carnaval présente un défilé du Boeuf Gras en hommage à une tradition disparue. La première sortie de l'édition 2011 attire environ 10 000 spectateurs. À la suite des attentats du 13 novembre 2015 survenus à Paris, pour des raisons de sécurité, la municipalité prend la décision d'annuler l'édition 2016. Repris en 2017, l'édition 2018 nous propose de : « Voyager dans l'Histoire ».

Samedi 10 février à partir de 10h30 : Animations avec les bandas dans les rues,

-15h00 : Grande parade carnavalesque de Jargeau avec ses 9 chars, ses déguisements, ses confettis, ses musiques et ses bandas,

-17h45 : Présentation des groupes musicaux sous la halle de Jargeau,

-20h30 : Retraite aux flambeaux avec les carnavaliers dans les rues de Jargeau 2018.

Dimanche 18 février à partir de 10h30 : Animations avec les bandas dans les rues,

- 15h00 : Grande parade carnavalesque de Jargeau avec ses 9 chars, ses déguisements, ses confettis, ses musiques et ses bandas,

- 18h30 : Grand bûcher de sa Majesté Carnaval en bord de Loire.

## FRANCHE COMTÉ

CARNAVAL DANS LES RUES DU CENTRE-VILLE

## MONTBÉLIARD (25), LE 8 AVRIL 2018

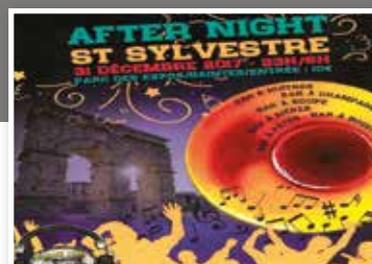
Très attendu des Montbéliardais et des touristes, le Carnaval honore depuis plus de 15 ans la Cité des Princes de ses splendides parades en chars où se mêlent chaque année plus de 800 défilants.

Coorganisé par le Collectif Montbéliard Animation-Festivités et le service animation de la Ville, l'événement propose de montrer au public le magnifique travail artistique réalisé par les associations locales et les individuels qui participent aux festivités. Tous rassemblés devant la Halle la Roselière, les défilants qui entament leur cavalcade à travers la ville en début d'après-midi ont également le plaisir de se faire photographier parés de leurs fabuleux costumes, tous plus beaux les uns que les autres. Un événement d'envergure régionale qui en met plein les yeux.

La grande parade composée de 12 chars partira de la Roselière à 14h30 et défilera dans les rues du centre-ville de Montbéliard suivant un nouveau parcours.

Pour clore le carnaval en beauté, toutes les troupes musicales seront présentes à 17h. à la Roselière pour un concert final.

Ce grand défilé sera accompagné d'une multitude d'animations : spectacles de rue, atelier maquillage gratuit, vente de confettis et de beignets...



## NOUVELLE AQUITAINE

CARNAVAL DE SAINTES (17)  
LES 31 DÉCEMBRE 2017 ET 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Unique en France, ce carnaval superbe fête le passage d'une année à l'autre en défilant dans les rues de Saintes le soir du 31 décembre ! Chars somptueux, illuminations magiques, groupes de musique... tous les ingrédients sont réunis pour un merveilleux moment permettant de passer d'une année à l'autre, en pleine féerie !

Mais en cette fin d'année, l'association carnavalesque de la Saint-Sylvestre vous a préparé et vous annonce une grande nouveauté.

En effet, profitez du défilé de la nuit de la Saint-Sylvestre dans les rues de Saintes... et pourquoi pas finir tous ensemble la nuit du changement vers la nouvelle année 2018 à l'After-Night Saint Sylvestre.

Un programme exceptionnel avec bar à huîtres, bar à champagne, bars à soupe, bar à pâtes... bars à bouffe et à boire jusqu'au petit matin. Qui dit mieux ? Réservation obligatoire du Pass... places limitées.

## HÉRAULT

CARNAVAL DE VIAS (34)  
LE 17 FÉVRIER 2018

À Vias, il est un évènement que chaque Viassois attend toute l'année... Une échéance particulière qui génère impatience et excitation inexplicables... Cette vibration interne, chacun la ressent jusqu'à l'arrivée... de la fête !!! Il faut le vivre pour savoir en parler, il faut le voir pour y croire...

Pour le plus grand bonheur des petits comme des grands, cette période de réjouissance et de divertissement est devenue un moment incontournable dans le cœur des Viassois. Cette fête est l'occasion suprême d'oublier tous les tracassés du quotidien, de faire revivre les traditions et le patrimoine du village dans la fête, notamment à travers la danse de la « Buffetière » et « Lou Pouli de la Fabo », le Poulain des adultes, et le Poulain des enfants, symboles totémiques de Vias.

Cette année encore, durant 3 jours, les festivités du Carnaval vont animer le Cœur de ville avec une intensité hors pair. Elles débuteront le jeudi 15 février en soirée, s'enchaîneront le vendredi 16 février avec le Carnaval des enfants et s'achèveront le samedi 17 février, par l'incontournable bal.

Contacts :

Carnaval des enfants : Comité des Fêtes : 06 22 72 09 53

Carnaval des adultes : Les Amis du Carnaval de Vias : 06 24 19 43 52



Acoustic, c'est trois jours de partage et d'émotion. C'est aussi un esprit unique, à découvrir les 16, 17, 18 mars 2018 au Poiré-sur-Vie.

Le festival est né en 2010 par quelques fous furieux, désireux de partager la passion des musiciens de scène, de ceux qui offrent des rencontres musicales d'exception.

Une programmation en toute liberté, dictée par l'envie d'embarquer les festivaliers dans un voyage inattendu (dont vous revenez, mais pas forcément indemne), où public et artistes entrent en communion, dans l'intimité d'un espace à l'acoustique hors pair, saluée par l'ensemble des professionnels.

En entrant dans la salle de l'Idonnière, on se sent comme chez soi : dans un espace douillet, chaleureux et convivial. On y partage un festin musical où chaque convive participe :

- o Les musiciens, qui savent toujours transmettre avec gourmandise leur talent,
- o Le public, qui reçoit ce savoir avec délectation,
- o L'équipe et les bénévoles, qui veillent sur tout ce beau monde pour leur bien-être et leur bonheur.

**Au programme, cette année :**

- o Le 16 : Sirius, Pomme et Brigitte,
- o Le 17 : Idle Fingers, Girls in Hawaii, Keziah Jones,
- o Le 18 : Yann Tiersen.

Réservations sur [www.acoustic-festival.fr](http://www.acoustic-festival.fr)

## VENDÉE

FESTIVAL ACOUSTIC

LE POIRÉ SUR VIE (85) LES 16, 17 ET 18 MARS 2018

## RHÔNE-ISÈRE

50<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU CARNAVAL DE SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)  
DU 7 AU 11 MARS 2018



Les 50 ans du Carnaval des Gones et des Magnauds de Saint Pierre de Chandieu

Véritable institution qui attire chaque année une foule de visiteurs et de spectateurs déguisés, le Carnaval des Gones et des Magnauds de Saint Pierre de Chandieu (69) fête cette année son 50<sup>ème</sup> anniversaire.

Du grand spectacle en perspective les **9, 10 et 11 mars** avec pour thème : « **50 ans, l'envol du Carnaval** ».

- Plus de 300 musiciens d'animation carnavalesque suisses, allemands, catalans et français.
  - Plus de 30 chars et 2000 figurants annoncés pour les 5 défilés, des feux d'artifice de jour et de nuit, deux grandes nuits du carnaval, présence des reines et dauphines des 50 années de carnaval, une fête foraine géante, des canons à confettis...
- Entrée défilé gratuite (repas et bal payant sur réservation).

Grand Bal Carnavalesque le samedi soir 10 mars avec pour thème : Le bal des fous du CARNAVAL !

**20 000** : c'est environ le nombre de personnes qui assistent à la fête durant les cinq jours, alors pourquoi pas vous !

Nous vous attendons très nombreux pour faire la fête tous ensemble les 9-10 et 11 mars 2018.





## ALPES-CÔTE D'AZUR

### CORSO FLEURI DE BORMES LES MIMOSAS (83)

#### LE 25 FÉVRIER 2018 AU VILLAGE MÉDIÉVAL

Du point de vue étymologique, l'appellation « corso », tient son origine de la déviation du nom Italien « Corso » signifiant le cours dans le sens d'avenue principale, le lieu où l'on parade, où l'on sort.

Dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, et plus précisément le dimanche, les nobles avaient coutume de sortir leurs carrosses sur l'avenue principale. Cette habitude qui venait du sud de la France, abandonnée pendant la Révolution, est reprise au début du 20<sup>ème</sup> siècle à l'occasion de défilés carnavalesques. Les corsos fleuris sont eux plus récents et datent de l'époque de la création de la Côte d'Azur. C'est surtout l'entre-deux-guerres qui marqua leur apogée. Après les dures années de guerre, l'hiver est long et la vue des collines parées de mimosas donne à certains l'idée de célébrer la beauté de cette fleur étincelante avec « la carreto ramado », la charrette fleurie, qui traverse le village pour le plus grand plaisir de tous. Ce qui a été réalisé à Bormes en 1920 pour fêter la venue du printemps. Ces charrettes fleuries étaient tirées par des ânes et des mulets qui deviendront plus tard les chars fleuris que nous connaissons aujourd'hui. Les années passant, le défilé s'enrichit de véhicules nouveaux comme les bicyclettes et les automobiles. Aujourd'hui les chars sont tirés par des tracteurs. Au départ, le fleurissement des charrettes venait directement des collines qui regorgeaient de mimosa, de bruyères blanches et autres feuillages sauvages. Puis l'utilisation des fleurs cultivées comme les soucis, anémones, marguerites, gerbères, œillets... devint courante, d'autant que le département du Var se spécialisa dans la culture des fleurs coupées sous serres ou de plein champs.

**Un des plus célèbre de tous les défilés de chars fleuris à voir absolument !**

## SARTHE

### FÊTE DES LANCES

#### CHAMPAGNÉ (72) LE 25 MARS 2018

**Une tradition séculaire...**

Liée à la fête religieuse des Rameaux, les origines de cette célèbre fête remonteraient au 16<sup>ème</sup> siècle. Encore aujourd'hui, la procession religieuse et la célébration des Rameaux jouent un rôle important à partir d'un rituel bien établi. L'après-midi est consacré à la fête qui se déroule de la façon suivante :

L'après-midi les lanciers se retrouvent à 14 heures sur la place de l'église. Ils montent à cheval et procèdent éventuellement aux remises de bouquets. Le Capitaine et le Porte-Drapeau peuvent, s'ils le souhaitent, désigner leur successeur à leur poste respectif pour l'année suivante en remettant un petit bouquet de fleurs à un membre de la Compagnie. Les remises de bouquets éventuelles étant faites, ils font le tour de la commune pour se rendre sur le terrain du Bris des Lances. Les lanciers font le tour du terrain au pas. Ensuite le groupe du Capitaine fait un premier galop de présentation d'un bout à l'autre du terrain, puis c'est au tour du groupe du Porte-Drapeau. Judas commence le tour du terrain au pas pour faire la quête auprès du public avec son bonnet accroché au bout de son bâton. Le galop de présentation fini, le Capitaine se positionne en face du poteau de Quintaine et le premier lancier part au galop, sa lance dans la main droite en direction du poteau pour tenter de ficher son picot. Pour être valide et avoir une chance de gagner son picot doit rester fiché dans le poteau et le lancier ne doit pas lâcher sa lance. Les 5 lanciers du groupe du Capitaine font leur passage puis le Capitaine va au bout du terrain pour ramener ses lanciers au galop au point de départ et il retourne face au poteau. C'est maintenant au groupe du Porte-Drapeau de tenter sa chance. Le dernier lancier passé, le Porte-Drapeau va chercher son groupe au bout du terrain au galop. Chaque lancier fait au moins 3 passages. Si à l'issue de ces 3 passages aucun lancier n'est désigné vainqueur par le Capitaine qui est seul juge, les lanciers font des passages supplémentaires jusqu'à ce qu'un vainqueur soit désigné. Lorsque le lancier le plus adroit est déclaré, le Capitaine l'accompagne au poteau de Quintaine où il lui remet la bouteille ornée d'un bouquet qui se trouve derrière ce dernier. Ensemble, puis avec le Porte-Drapeau, ils remontent le terrain au galop pour faire honneur au vainqueur. Finalement ce sont tous les lanciers accompagnés de Judas qui se lancent d'un bout à l'autre du terrain pour un galop final. **Il faut y assister !**



## CORSE

### LE CARNAVAL DE CORSE

#### SARTÈNE (20) LES 28 ET 29 AVRIL 2018

On ne le sait pas toujours mais la Corse est terre de carnivals. Ainsi et malgré quelques interruptions dans le calendrier, c'est depuis plus de 80 ans que le carnaval de Sartène se produit fin avril pour le bonheur des plusieurs milliers de personnes.

Conçu et animé dans la plus pure tradition des carnivals d'autrefois, Sartène revêt le temps d'un week-end ses apparats

les plus surprenants : animations, bals masqués, défilés de chars d'ici et d'ailleurs comblent petits et grands.

Carnaval des enfants, bals costumés, animations de rue, Grand corso carnavalesque, procès, « pleureuses » et crémation de sa Majesté rythment les deux journées de ce formidable week-end.

L'association « A scumissa » présidée aujourd'hui par Louis Zedda, a été créée en 2012 afin de pérenniser le Carnaval de Sartène. Elle est composée d'un groupe d'amis bénévoles avec une principale priorité : faire vivre Sartène dans la joie et la bonne humeur.

De nombreuses animations et surprises, dédiées aussi bien aux enfants qu'aux adultes de tout âge, vous y attendent.

Rendez-vous les 28 et 29 avril 2018 à Sartène : venez nombreux !

# FRANCE BOISSONS



*servir, animer, réussir*

**DISTRIBUTEUR DE BOISSONS**

**MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL  
POUR TOUTES VOS MANIFESTATIONS**

## **Aquitaine Corso** : le seul spécialiste français de la fleur en papier crépon, depuis

**1990. De nombreux comités nous font confiance.** Mais aussi la vente de papier découpé (ronds), de rouleaux de crépon, de paquets de 10 feuilles crépon (qualité M60 Maildor), de papier de soie en rame (480 feuilles), de confettis (petite ou grande quantité), colle, papier kraft, (articles festifs visibles sur le site internet)... **Remise de 10% sur le site** (articles festifs).



**Grande fleur crépon (unicolore ou bicolore). Prête à l'emploi, un gain de temps.**  
Découpe avec franges ou pétales, hauteur 8 cm.

**Rouleaux de papier crépon.** Découpés avec franges ou pétales, 270 m x 8 cm, sous film.  
Faîtes vous-même vos fleurs.



**Découpes de papier crépon, ronds de 7.5 cm de diamètre.**  
La poche d'environ 1800 découpes. Possibilité de découpe dans le papier de soie.



**Papier crépon supérieur en paquet de 10 feuilles.**  
Format : 2.50 m x 0.50 m (Qualité Maildor).

**Confettis de carnaval.**



**Demandez votre  
devis.**

**Aquitaine Corso.** ZI Conte, 147 Rue Floché, 40000 Mont-De-Marsan

Email : [contact@en-fete.com](mailto:contact@en-fete.com) - Tel : 05.58.06.82.17

# BRETAGNE

## FESTIVAL DES CHANTEURS DE RUE QUINTIN (22) LES 3 ET 4 NOVEMBRE 2018

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, la ville de Quintin, petite cité de caractère au patrimoine architectural intéressant, s'anime une dernière fois avant l'hiver pour la **Foire Saint Martin** à laquelle est associée depuis 1993, le **Festival des Chanteurs de rue**.

Tous les ans, le festival des chanteurs de rue de Quintin renoue avec l'esprit de ses débuts, et fait la part belle aux années 30. Parce qu'elle avait lieu le 11 novembre, la très ancienne foire de la Saint-Martin de Quintin, s'est "arrêtée" dès 1919 en raison des célébrations de l'armistice de la fin de la première guerre mondiale.

En 1993, (année des Cités d'Arts) il a été demandé par la Comité Régional du Tourisme, aux Petites Cités de Caractère et aux villes d'Arts et d'Histoire de Bretagne de valoriser leur patrimoine sur toute l'année.

À Quintin, le comité créé pour cette occasion, a décidé de faire renaître la Foire à l'ancienne de la Saint-Martin à l'époque où elle s'était arrêtée, soit les années 1920.

Pour cette première édition, un groupe (chanteuse et musicien) fut invité. Devant le succès remporté il a été, dès l'année suivante, décidé de créer un Festival des Chanteurs de Rue, lequel perdure depuis lors.

Ce Festival a maintenant acquis ses lettres de noblesse et les critères de sélection, d'évaluation et de classement sont réalisés dans les règles de l'art par des professionnels du spectacle et des amateurs éclairés. Les lauréats se voient décerner une palme d'or, une palme d'argent, une palme de bronze et le prix du "Public" décernée par « la rue ».

Permettre au public de reprendre en chœur, lui donner le bonheur de participer et, c'est le cas de le dire, de faire entendre sa voix, sont des critères déterminants. Les dix candidats sélectionnés qu'ils viennent de Paris, de Navarre ou de Bretagne, répondent à cette exigence. Pour autant, le Festival s'ouvre à la création et à l'originalité. Les autres périodes et genres musicaux, les auteurs-compositeurs ont toute leur place dans le "festival OFF" qui, parallèlement à la sélection officielle, investit rues et places durant le week-end au cœur de la Petite Cité de Caractère de Quintin.

Le samedi, **deux soirées** se déroulent simultanément, sans esprit de concurrence : le **dîner de Gala** à la salle des fêtes, avec prestations des candidats et proclamation des résultats, et la **soirée Cabaret** à la Maison des Jeunes et de la Culture. Une cinquantaine d'artistes en tout, un vrai concentré d'art populaire ! **Défilés** en costume, **expositions**, marchés artisanaux, ferme d'antan et autres animations complètent le décor ainsi planté le temps d'un week-end... Dans les rues, les cafés, les bars, le public est invité à reprendre en chœur les chansons interprétées... en se régaland de jarrets-frites, châtaignes grillées ou encore crêpes et galettes saucisses ...

**Le Festival des Chanteurs de Rue et de la Foire Saint-Martin est incontestablement une fête familiale (entrée gratuite) et un remarquable mélange de bonheur de chanter ensemble, de convivialité, de joie partagée.**

**Chaque année et sur les deux jours, un succès populaire qui ne se dément pas !**



### Un début de saison chargé pour le comité des Bouviers de Loriol.

À Loriol, on commence déjà à préparer le grand corso prévu les 11 et 17 mars 2018. Dans les hangars, on tord les ferrailles, on soude et on froisse des roses. La Royauté composée de Christian et Sylvie Clair, de leur Dauphins Stéphane et Aurélie Somnavilla et des Bacchus Cédric et Joëlle Tacussel, a aussi débuté sa tournée des quartiers. 25 chars sont annoncés cette année. Encore une preuve que cette fête créée en 1922 a toujours autant de succès et rassemble de nombreux habitants de la commune.

Les membres du comité et anciens rois et reines s'étaient donné rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> octobre pour leur traditionnel rallye, qui donne le coup d'envoi de la saison. Chaque équipe, composée par tirage au sort, est ainsi partie sur les routes de Drôme Ardèche pour répondre à toute une série de questions. Sur le parcours, les organisateurs leur avaient également réservé quelques épreuves comme des pénalités au rugby. Objectif : trouver le restaurant où se déroule le déjeuner. Tous avaient cette année rendez-vous à la Maison à Saulce-sur-Rhône.

Le comité s'est ensuite réuni pour son assemblée générale le 13 octobre avant d'être reçu par le Roi Christian quelques jours plus tard pour leur offrir le fameux repas « saucisses ». Cette tradition permet au Roi de remercier tous les bénévoles qui s'engagent pour organiser la fête. Autre temps fort de ce début de saison, le loto du 17 novembre dernier affichait « complet » en réunissant de nombreux joueurs parfois venus de très loin. Les plus chanceux ont pu repartir par exemple avec une cave à vin, un overboard, un vélo électrique ou un quad. La saison des Bouviers loriolais a donc bien débuté.

Le prochain rendez-vous aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier avec les vœux de la Royauté avant le Bal de l'Aiguillon le samedi 3 février.

# DRÔME-ARDÈCHE

## LA FÊTE DES BOUVIERS LORIOI (26) DU 11 AU 17 MARS 2018

## OCCITANIE

LE CARNAVAL D'ALBI (81)  
DU 25 FÉVRIER AU 4 MARS 2018

L'association Carnaval d'Albi, qui l'a pris en charge depuis 1990, continue l'œuvre du S.I.C.A. (Syndicat des Initiatives Commerciales de l'Albigeois - 1951/1958), de l'U.C.I.A. (Union des Commerçants et Industriels de l'Albigeois - 1963/1978) et du Comité du Carnaval (1979/1990). C'est la vocation de l'association Carnaval d'Albi que de perpétuer la fête et de catalyser les énergies pour le renom de la manifestation : la synergie Carnaval !

Sociologiquement, sa composition a changé. Animé par des commerçants jusqu'à la fin des années 70, elle est aujourd'hui ouverte à un éventail professionnel plus large, à l'image de la population de la cité. Les adultes y sont majoritaires tandis que les étudiants ont leur propre comité de carnaval. Tous les acteurs sont bénévoles.

C'est le comité qui détermine et choisit, après de belles discussions, le thème du carnaval d'Albi, qui met en place l'organisation de la semaine de fête (défilés, journée des enfants, choix des musiques) et qui assure le financement (Mairie et Partenaires).

Autre travail réalisé, comme tous les ans, par les bénévoles en dehors des défilés : la visite organisée des ateliers. À chaque rentrée scolaire, toutes les écoles du département (plus de 400) sont contactées pour cela.

Guidée et commentée par un ou plusieurs membres du comité, cette visite d'une heure est un élément attractif pour les enfants du département qui apprennent ainsi les secrets de fabrication des chars, font travailler leur imagination et réalisent souvent des sujets pour leur école, des dessins, des rédactions.

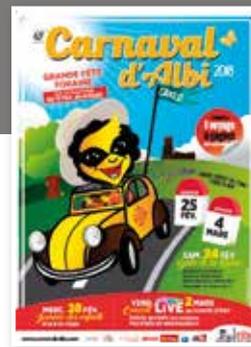
## SALON ANIM'VILLE

## PARC DES EXPOSITIONS D'ALBI LES 4 ET 5 NOVEMBRE 2017

Anim'ville, le salon de la fête, de l'animation et du spectacle a connu un vif succès pour sa 25<sup>ème</sup> édition organisée par la FCF Occitanie Catalogne comme chaque année au Parc des expositions d'Albi.

Plus de 120 stands sur 3000 m<sup>2</sup> font se rencontrer un large public de responsables de comités des fêtes et autres manifestations festives et de nombreux artistes chanteurs, humoristes, fantaisistes, clowns, magiciens... mais aussi des orchestres, bandas, disco mobiles, sonorisateurs, laséristes, artificiers, fournisseurs d'articles de fêtes, agents et producteurs de spectacles, revues cabaret, music-hall, etc...

Le 4 novembre a eu lieu la traditionnelle soirée de gala avec plus de 20 artistes sur scène.



La remise des prix au concours des meilleures fêtes régionales.

## BOURGOGNE

LE CARNAVAL DE CHALON SUR SAÔNE (71)  
DU 23 FÉVRIER AU 4 MARS 2018

Le Carnaval de Chalon est dérivé de la « Fête des Fous » qui se célébrait, au Moyen-âge, au milieu des pires extravagances, dans la bonne ville de Chalon. Dès le 15 décembre, on élisait dans la Cathédrale Saint-Vincent, parmi les membres du clergé, et de préférence parmi les enfants de chœur, un « évêque des fous » qui officiait pontificalement, distribuait des bénédictions, ordonnait des processions publiques, et touchait même des redevances. Cloches carillonnantes, il était promené sur un âne, entouré d'un clergé burlesque, avant de dîner en public sur une estrade dressée devant les portes de la Cathédrale.

Cyrus de Thiard, un évêque, réussit à interdire ces fêtes païennes dans les églises. Ainsi, elles continuèrent dans la rue, et nos fêtes de Carnaval en sont la continuation atténuée.

Plus tard, il semble que c'est la corporation des bouchers qui eut le mérite de perpétuer le Carnaval de Chalon. Cette corporation promenait chaque année de beaux bœufs gras dans les rues principales de la ville. Mais pour corser l'affaire, elle promenait également un mannequin grotesque, responsable de tous les méfaits de l'année. Ce mannequin, après avoir été « beurdollé » était, le soir du mardi-gras, brûlé sur le Pont St Laurent, puis jeté en Saône.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, de grands bals furent organisés chaque année le soir du Lundi-Gras, au Salon du Colisée et au Théâtre Municipal. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le grand bal de nuit avait lieu le Mardi-Gras à 20 heures. A minuit, avait lieu un défilé des masques, une bataille de confettis, une distribution de « mirlitons et éventails », enfin une grande farandole de tous les costumés.

C'est à partir de 1906 que le Carnaval de Chalon devint vraiment une fête importante du calendrier national. Le 6 décembre 1906, Monsieur Léon Prost, entrepreneur, créa le « Comité Permanent Chalonnais des Fêtes de Bienfaisance du Commerce et de l'Industrie », dont il devint le Président. Ce jeune Comité se chargea de toute l'organisation du Carnaval 1907 et élaborait un solide programme.

Cette fête eut un tel succès (plus de 10 000 étrangers à notre ville étaient venus y assister) que le Comité décida de recommencer. C'est ainsi que, depuis 1906, nos fêtes du Carnaval Chalonnais ont été en s'amplifiant.

Après la deuxième guerre mondiale, les Fêtes du Carnaval reprirent en 1946 et les premières années, la jeunesse de la ville extériorisa l'exubérance qui n'avait pu être étalée au grand jour pendant les longues années d'occupation. Puis le Carnaval de Chalon prit, petit à petit, l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui : celui d'un Carnaval Spectacle bien organisé, splendide, rutilant, avec ses chars immenses, ses très nombreuses grosses têtes, ses musiques majestueuses, ses groupes d'animateurs joyeux.

Aujourd'hui, cette grande manifestation populaire reste un grand Carnaval, avec son esprit « gôniotique » qui n'a pas pris une ride

# HAUTS DE FRANCE

LE BAL DE L'ONCLE CÔ AU KURSAAL À PARTIR DE 22 H

DUNKERQUE-MALO LES BAINS (59) LE SAMEDI 10 FÉVRIER 2018

On ne peut pas vraiment faire carnaval à Dunkerque sans participer à un bal carnavalesque et leurs fameux chahuts. Les chahuts de minuit obéissent à un rituel précis avec le tambour major et son groupe, les personnalités, les « pépins », les « gros bras » et la foule.

Les plus connus d'entre eux se déroulent au Kursaal, à Malo-les-Bains. Avant d'y entrer - à l'avant bal - les carnivaleux fréquentent les bars de la digue, où ils boivent une bière ou deux. Le bal est une sorte de grande fête où tous les carnivaleux se réunissent pour s'amuser et rencontrer des gens, sur des musiques du carnaval et de la variété. Chaque bal est organisé par une association. C'est l'occasion de discuter avec des personnes inconnues mais néanmoins dans un esprit de camaraderie, c'est cela l'esprit carnaval.

Deux moments importants des chahuts sont incontestablement l'Homage au Côté et la Cantate à Jean-Bart :

- Ces deux chansons sont jouées à la fin de chaque bande, (hormis lors de la bande de la Citadelle où l'Homage au Côté est joué lorsque la bande arrive dans la Rue Côté Pinard) et à la fin de chaque heure de chahut dans les bals. Lors de ces deux chansons, les carnivaleux ne s'encourent plus mais se tiennent par la main. De plus, lors de la Cantate à Jean Bart, les carnivaleux s'agenouillent du début de la chanson jusqu'à ce que le nom de Jean Bart soit répété.

"La nuit de l'Oncle Côté" organisée chaque année par l'association carnavalesque des « P'tits Louis », la veille de la bande de Dunkerque ne nécessite pas moins de quatre mois de travail pour le comité et l'aide de 300 bénévoles le jour du bal.

Venez nombreux fêter avec nous le commencement des fameuses « 3 joyeuses » !



Une des plus grandes manifestations festives dans le Grand Est, plus spécialement fêtée en Lorraine est sans conteste la St Nicolas. Cette fête est inspirée par Nicolas de Myre, né à Patara dans l'actuelle Turquie, entre 250 et 270 qui devint évêque de Myre.

En Lorraine au 10ème siècle, une relique (phalange) du Saint fut transférée depuis Bari vers le duché de Lorraine, où on lui édifia une grande basilique à Saint Nicolas de Port, au sud de Nancy.

Vénéré et très souvent invoqué, St Nicolas devint ainsi le patron de la Lorraine en 1477.

St Nicolas est également le patron des écoliers, une chanson lui est chantée et dédiée par nos chères têtes blondes lorsqu'il fait sa tournée dans toutes les écoles, de la grande région, pour y distribuer bonbons et friandises.

Tous les ans, soit le samedi ou le dimanche autour du 6 décembre, Saint Nicolas rend visite à toute la Lorraine et ouvre ainsi les festivités de Noël, notamment avec les nombreux marchés de Noël.

C'est l'occasion pour les comités des fêtes locaux, les municipalités et les communes, même les plus modestes, d'organiser de magnifiques défilés pour sa réception, qui au fil du temps, sont devenus des traditions incontournables alliant convivialité et paix, se terminant par de magnifiques feux d'artifice pour la plus grande joie des petits et des grands !

## GRAND-EST LA SAINT NICOLAS

# GUADELOUPE

LE CARNAVAL DANS TOUTES LES COMMUNES DE GUADELOUPE

DU 7 JANVIER AU 13 FÉVRIER 2018

Dans la tradition carnavalesque, la période du carnaval est pour l'essentiel une période de bals divers et variés. Deux grands défilés se développent pendant la période des jours gras : les défilés de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre. Il n'empêche qu'il existe des manifestations en commune et en particulier, dans toutes les zones où l'on a assisté au développement des usines centrales en remplacement des habitations sucrières. Avec la mise en place du Groupement pour le développement du carnaval et des fêtes (GDCF), s'est construite une stratégie de développement du carnaval en commune. La décentralisation intervenant, les communes développent progressivement des services et offices culturels. Le carnaval devient dès lors un enjeu de visibilité et de cohésion pour chaque commune. Les défilés en commune se développent. Compte tenu de la durée du carnaval, plusieurs grands défilés peuvent ainsi se dérouler les dimanches. De même, se multiplient des défilés le vendredi. Plusieurs manifestations dans différentes communes sont ainsi parvenues à s'institutionnaliser et sont aujourd'hui parties prenantes du calendrier carnavalesque.

En théorie, les jours gras sont le point culminant du carnaval. Ils débutent le samedi, se développent les dimanche, lundi et mardi gras, pour se conclure avec le mercredi des cendres, annonçant la fin du carnaval et l'entrée en carême. Moments de parades, de vidés et de grands défilés, ils témoignent de la vitalité et de la diversité du carnaval. Ils sont généralement accompagnés d'élections de rois et de reines du carnaval. S'y sont associés le carnaval des écoles et le carnaval des enfants. Avec la démultiplication des manifestations et des fédérations carnavalesques, la question s'est posée de l'organisation unitaire des jours gras. A ce jour, les fédérations se sont mises d'accord pour concevoir des manifestations unitaires à cette occasion, avec un défilé à Pointe-à-Pitre le dimanche gras et un défilé à Basse-Terre le mardi gras. De même, la question de l'organisation d'un unique concours de reine et de roi du carnaval reste en suspens.

Le président de la FCF France assistera au carnaval de Guadeloupe 2018.





## LOIRE-ATLANTIQUE

LA REVUE DE LA CLOCHE SALLE "LA CARRIÈRE"

SAINT HERBLAIN (44) DU 30 DÉCEMBRE 2017 AU 18 FÉVRIER 2018



*La Cloche passe ses 120 ans en revue.*

*Elle est l'une des plus anciennes revues cabaret de France. A bientôt 120 ans, la Cloche n'a pourtant rien d'une vieille dame. Derrière son éventail de plumes et de paillettes, elle a gardé ses jambes de danseuse, son humour chansonnier et son sens de la fête.*

*Près de 30000 spectateurs viennent se divertir à l'une de ses 30 représentations annuelles. Sur scène durant 3 heures, sketches et grands tableaux musicaux alternent à un rythme effréné,*

*portés par une troupe de comédiens-chanteurs bénévoles accompagnés d'un ballet de danseuses et de danseurs et d'un orchestre professionnels. Pour un bouquet de plumes et de paillettes, de rêve et de rire qui illuminent les nuits nantaises.*

*En ce début d'année 2018, le rendez-vous des plumes avec la bonne humeur : PLEINS FEUX !*

*Le rideau se lève et l'orchestre donne le tempo. Pleins Feux sur la troupe ! 20 artistes, amateurs et professionnels, vous entraînent au rythme d'un orchestre live. Comédiens, chanteurs et danseurs enchaînent les sketches humoristiques, et les grands tableaux chantés et dansés. Dans une ambiance festive et conviviale, rendez-vous avec La Revue de la Cloche, le divertissement à grand spectacle !*

## MAINE-ET-LOIRE

### LE CARNAVAL DE CHOLET (49)

### DU 15 AU 21 AVRIL 2018

*Chaque année, de nombreux spectateurs assistent aux deux défilés de jour et de nuit. Joignez-vous à eux et venez découvrir toute l'originalité du Carnaval de Cholet. Sans doute un des plus surprenants et des plus anciens d'Europe.*

#### **Un rendez-vous incontournable !**

*À l'origine des chars géants, des centaines de passionnés, concepteurs et bricoleurs de génie qui imaginent, sculptent, construisent, articulent, peignent... dans des hangars pendant des mois.*

*Groupes folkloriques, danseurs, formations musicales nationales et internationales animent et rythment les parades. Après avoir brillé le jour, les chars s'habillent de mille et une lumières pour vous offrir une féerie nocturne unique en Europe.*

#### **Une semaine de festivités !**

*Entre la parade de jour, qui lève le rideau sur le travail des carnavaliers, et le défilé de nuit qui clôture le Carnaval en lumière, de nombreux rendez-vous festifs sont programmés.*

*Feu d'artifice, animations musicales, carnaval des enfants, carnaval de l'âge d'or, course cycliste, fête foraine... tels sont les temps forts qui ponctuent la semaine et vous feront patienter jusqu'au très attendu défilé de nuit.*

#### **Un savoir-faire reconnu**

*Le travail des carnavaliers de Cholet est reconnu par les organisateurs de manifestations. Après chaque carnaval, des chars sont vendus entiers ou en pièces détachées, poursuivant ainsi leurs aventures dans d'autres villes.*

#### **Le carnaval en quelques chiffres**

*Chaque année le Carnaval de Cholet c'est :*

- Près de 100 000 spectateurs, 30 groupes musicaux et d'animation, près de 200 carnavaliers, 300 000 ampoules, 6 km de câbles électriques, une quinzaine de chars de 8 m de haut, 10 m de long et près de 5 m de large.

*Vous y êtes tous attendus !*



## PARIS - ILE DE FRANCE

CARNAVAL DE PARIS (75)

LE 11 FÉVRIER 2018

*C'est le dimanche 11 février 2018 au départ de la place Gambetta, Paris 20ème qu'aura lieu le Carnaval de Paris – Promenade du Bœuf Gras ! Et un mois après, le dimanche 11 mars 2018, arrive le Carnaval des Femmes, Fête des Reines des Blanchisseuses de la Mi-Carême !*



# ALIVE ORCHESTRA

Formation de 7 à 16 éléments



CONTACT : 06 10 56 34 49

AO

Le secret de vos soirées réussies



associathèque  
Partenaire de votre engagement

# Accompagner les associations dans leurs projets.

Associations, venez découvrir un univers d'informations, d'outils et de services :

- Des actualités juridiques, fiscales, comptables et sociales
- Des guides pratiques pour gérer votre association
- Des outils à télécharger
- Un « Village asso » pour partager votre expérience
- Des parutions et dossiers thématiques
- Un espace « Mon asso » pour valoriser et gérer votre association